

SÉANCE 11 JANVIER 2010

Procès verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 janvier 2010 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la conseillère Renée Berberi et Messieurs les conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-01-3687: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-01-3688: Adoption des procès verbaux des séances du 7 décembre et 14 décembre 2009

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 7 et 14 décembre 2009 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2010 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2010.

Correspondance

- Hydro-Québec – ligne d'électricité à 120 kv entre Beauceville et Sainte-Marie
- MAMROT – Laurent Lessard – aide financière

R-2010-01-3689: Tournoi Provincial Atome – Rotary – Beauceville (aide financière)

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu

QU'une aide financière au montant de mille dollars (1 000 \$) soit accordée au Club Rotary de Beauceville, dans le cadre de la tenue du Tournoi Atome Rotary 2010.

R-2010-01-3690: Cautionnement – Corporation de l'Aréna Inc. – emprunt temporaire

Considérant que la Corporation de l'Aréna Inc. désire contracter un emprunt temporaire afin d'effectuer des travaux de rénovation;

Considérant que Trust Banque Nationale demande à la Ville de Beauceville de se porter garant de l'emprunt temporaire contractée par la Corporation de l'Aréna;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville se porte garant de l'emprunt temporaire de la Corporation de l'Aréna Inc, jusqu'au financement permanent.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

R-2010-01-3691: Modification à la résolution no 2009-07-3544:

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution no 2009-07-3544 afin de la rendre conforme aux exigences du programme PRECO;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la résolution 2009-07-3544 soit modifiée en lui ajoutant l'alinéa suivant:

« QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide révisé sur le programme de renouvellement des conduites (PRECO) »

R-2010-01-3692: Demande d'aide financière programme PRECO

Considérant que les conduites d'aqueduc et d'égout dans la 9^e Avenue sont vétustes;

Considérant que lesdites conduites ne sont plus conformes aux normes sur la qualité de l'eau potable ainsi qu'aux normes sur la protection incendie;

Considérant que le remplacement des conduites devient prioritaire étant donné leur état de vétusté;

Considérant que dans le programme d'aide PRECO la vétusté manifeste des conduites fait partie des critères d'admissibilité;

Considérant que ces travaux sont prioritaires dans le plan d'intervention.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur à présenter une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour le remplacement et/ou chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout dans la 9^e Avenue;

QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide révisé sur le programme de renouvellement des conduites (PRECO)

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur, ou en son absence la trésorière madame Lucie Gravel, à signer tout document nécessaire à cette demande;

QUE la Ville de Beauceville confirme son engagement à défrayer sa part des coûts admissibles du projet.

R-2010-01-3693: Demande d'aide financière programme PRECO

Considérant que les conduites d'aqueduc et d'égout dans la 125^e Rue sont vétustes;

Considérant que lesdites conduites ne sont plus conformes aux normes sur la qualité de l'eau potable ainsi qu'aux normes sur la protection incendie;

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

Considérant que le remplacement des conduites devient prioritaire étant donné leur état de vétusté;

Considérant que dans le programme d'aide PRECO la vétusté manifeste des conduites fait partie des critères d'admissibilité;

Considérant que ces travaux sont prioritaires dans le plan d'intervention.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur à présenter une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour le remplacement et/ou chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout dans la 125^e Rue;

QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide révisé sur le programme de renouvellement des conduites (PRECO)

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur ou en son absence la trésorière madame Lucie Gravel, à signer tout document nécessaire à cette demande;

QUE la Ville de Beauceville confirme son engagement à défrayer sa part des coûts admissibles du projet.

R-2010-01-3694: Demande d'aide financière programme PRECO

Considérant que les conduites d'aqueduc et d'égout dans la Route Fraser, 17^e Avenue et 7^e Avenue sont vétustes;

Considérant que lesdites conduites ne sont plus conformes aux normes sur la qualité de l'eau potable ainsi qu'aux normes sur la protection incendie;

Considérant que le remplacement des conduites devient prioritaire étant donné leur état de vétusté;

Considérant que dans le programme d'aide PRECO la vétusté manifeste des conduites fait partie des critères d'admissibilité;

Considérant que ces travaux sont prioritaires dans le plan d'intervention.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur à présenter une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour le remplacement et/ou chemisage des conduites d'aqueduc et d'égout dans la Route Fraser, 17^e Avenue et 7^e Avenue;

QUE les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide révisé sur le programme de renouvellement des conduites (PRECO)

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise le directeur général, monsieur Jacques Francœur, ou en son absence la trésorière madame Lucie Gravel, à signer tout document nécessaire à cette demande;

QUE la Ville de Beauceville confirme son engagement à défrayer sa part des coûts admissibles du projet.

R-2010-01-3695: Cession de terrain par les sœurs de la Charité de Québec

ATTENDU que la Ville de Beauceville désire acquérir la parcelle de terrain identifiée à la description technique préparée par Nadia Parent, arpenteur-géomètre, le 20 octobre 2009, sous le numéro 694 de ses minutes, laquelle parcelle de terrain est maintenant connue et désignée comme étant le lot numéro 4 527 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

ATTENDU que la Ville de Beauceville croyait Madame Lucie Boulanger et Monsieur Bertrand Lapointe propriétaires de cette parcelle de terrain.

ATTENDU que la Ville de Beauceville s'était entendu avec Madame Lucie Boulanger et Monsieur Bertrand Lapointe pour acquérir à titre gratuit cette parcelle de terrain.

ATTENDU que la Ville de Beauceville a fait procéder à l'examen des titres de cette parcelle de terrain et que cet examen des titres a révélé que Les Sœurs de la Charité de Québec sont toujours propriétaires de cette parcelle.

ATTENDU que Madame Lucie Boulanger et Monsieur Bertrand Lapointe ont accepté que Les Sœurs de la Charité de Québec cèdent ladite parcelle de terrain à la Ville de Beauceville.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquière à titre gratuit et sans aucune garantie de Les Sœurs de la Charité de Québec un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot numéro 4 527 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

Que le projet d'acte de cession rédigé à ces fins et soumis à cette assemblée soit approuvé.

Que Monsieur le maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'acte de cession selon les termes du projet soumis et accepté ou avec les modifications qu'ils jugeront utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

R-2010-01-3696: Autorisation signature protocole d'entente MAMROT – Fonds de stimulation de l'infrastructure

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'organisation territoriale dans le cadre du programme « Fonds de stimulation de l'infrastructure » pour l'aide financière accordée pour la rénovation du centre sportif et récréatif.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

QUE le directeur général, Jacques Francœur, soit autorisé à signer les documents administratifs relatifs à cette subvention.

R-2010-01-3697: Autorisation signature protocole d'entente MAMROT – Fonds Chantier Canada-Québec

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'organisation territoriale dans le cadre du programme « sous-volet.1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec » pour l'aide financière accordée pour la mise à niveau de l'usine d'épuration et des stations de pompage.

QUE le directeur général, Jacques Francœur, soit autorisé à signer les documents administratifs relatifs à cette subvention.

R-2010-01-3698: Autorisation signature Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014

Considérant que la Chambre de Commerce de Beauceville, la Corporation de l'Île Ronde et la Ville de Beauceville présentent conjointement une demande d'aide au Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 pour l'embauche d'un agent de développement;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE monsieur Richard Longchamps, directeur du service de l'urbanisme, à agir au nom de la Ville de Beauceville à titre de responsable de la demande au Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 pour l'embauche d'un agent de développement en collaboration avec la Chambre de Commerce de Beauceville et la Corporation de l'Île Ronde de Beauceville.

R-2010-01-3699: Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Attendu que l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la Ville de Beauceville désire que l'agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande à l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), dont le siège social est situé au 485, boul. Renault, C.P. 5128, Beauceville, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la Ville de Beauceville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.58 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville de Beauceville tant qu'elle ne

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

A-2010-01-281 **Avis de motion – rénovation centre sportif et récréatif**

- i. Le Conseiller monsieur Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt pour la rénovation du centre sportif et récréatif.
- ii. Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

A-2010-01-282 **Avis de motion – rénovation usine d'épuration et station de pompage**

- i. Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'usine d'épuration et des stations de pompage.
- ii. Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

A-2010-01-283 **Avis de motion- création d'une commission des loisirs**

Le Conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin de constituer une commission des loisirs.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-01-3700: **Fermeture temporaire de la 9^e Avenue**

Attendu que dans le cadre du Carnaval d'hiver le Club Optimiste de Beauceville organise la journée «Plaisirs d'hiver», le 20 février 2010;

Attendu que l'activité aura lieu à l'École Jésus Marie;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 9^e Avenue, entre le boulevard Renault et la 91^e Rue, pendant la durée de l'événement soit de 12h00 à 17h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 9^e Avenue, le 20 février 2010 de 12h00 à 17h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité Plaisirs d'hiver

R-2010-01-3701: **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2009-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010 (suite)

Période de questions

M. Frédéric Poulin: à quel endroit est le terrain des Sœurs de la Charité que la Ville va acquérir et concernant l'avis de motion concernant la commission des loisirs

M. André Morin: pourquoi il n'y a pas eu de résolution d'appui ce soir pour la demande du Comité de citoyens de la Beauce.

M. Victor Plante: pourquoi les taxes sont plus chers dans la paroisse par rapport à la ville.

M. Luc Provençal invite la population à supporter Marie-Philip Poulin et féliciter les parents Raymond et Danie.

R-2010-01-3702: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 1^{ER} FÉVRIER 2010

Procès verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} février 2010 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la conseillère Renée Berberi et Messieurs les conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-02-3703: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y faisant les modifications suivantes:

l'item 11 – reporté

ajouté à affaires nouvelles: e) Carnaval d'hiver
f) gala du Mérite sportif – ambassadeur Claude Carrier
g) Remerciement aux comités et médias - Marie-Philip Poulin
et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-02-3704: Adoption du procès verbal de la séance du 11 janvier 2010

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le procès verbal de la séance du 11 janvier 2010 soit adopté tel que rédigé.

R-2010-02-3705: Résolution d'appui au Comité de citoyens de la Beauce

Considérant que la MRC Robert Cliche a instauré un programme de mise aux normes des installations septiques individuelles sur tout le territoire de la MRC;

Considérant que plusieurs résidences non desservies par le réseau d'égout doivent faire d'importants investissements pour se conformer à cette réglementation;

Considérant que les municipalités, et indirectement les citoyens desservis par des réseaux d'égout municipaux, ont bénéficié majoritairement de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral;

Considérant qu'il est important d'agir pour la qualité de l'environnement;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

De demander aux gouvernements fédéral et provincial de mettre en place un programme permettant d'assurer aux citoyens non desservis et qui doivent procéder à la mise aux normes de leurs installations septiques, une aide équivalente à celle obtenue par les citoyens desservis par un réseau d'égout;

Que cette aide provienne d'un nouveau programme afin qui n'affecte en rien les programmes déjà existants pour les secteurs desservis.

R-2010-02-3706: Beauceville Cyclo Famille

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

QUE la Ville de Beauceville autorise le Club Optimiste de Beauceville, lors de la journée « Beauceville Cyclo Famille », à circuler dans les rues de la Ville, qui aura lieu le 23 mai 2010.

R-2010-02-3707: Autorisation de faire la parade et fermer le boulevard

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le Carnaval d'hiver de Beauceville à tenir le défilé de clôture le 21 février 2010 sur le boulevard Renault.

QUE la Ville de Beauceville autorise le Comité des pompiers à demander au ministère des Transports l'autorisation de fermer le boulevard Renault sur les 4 voies à partir du 708 boul. Renault jusqu'au pont à compter de 14h30.

QUE la Ville de Beauceville autorise la circulation des quads (4 roues) sur la 9^e Avenue entre la route Fraser jusqu'à la jonction du boulevard Renault (sud) de 14h00 à 15h00.

QUE la Ville de Beauceville autorise la circulation des quads (4 roues) sur le boulevard Renault entre le ministère des Transports et le pont de 14h30 jusqu'à la fin de la parade.

R-2010-02-3708: Adoption du 1^{er} projet de règlement no 2010-231

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE le 1^{er} projet de règlement no 2010-231 modifiant le règlement no 2004-139 sur le zonage, soit adopté tel que rédigé.

A-2010-02-284: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Steve Gosselin donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à citer à titre de monument historique la « l'édifice de la MRC Robert-Cliche » officialisé « Édifice du Sénateur-Bolduc » par la Commission de toponymie du Québec, située au 111-A, 107^e Rue à Beauceville

Désignation cadastrale.

Un Immeuble à savoir: un terrain situé dans la Ville de Beauceville connu et désigné comme étant le lot numéro trois million quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce. Le tout avec bâtisse dessus construite portant le numéro 111-A, 107^e Rue

Identification

Appellation: Édifice du Sénateur-Bolduc

Localisation: 111-A, 107^e Rue, Beauceville

Cadastre: 3 487 800

Propriétaire: MRC Robert-Cliche

Adresse: 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec)

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

Les **motifs de la citation** sont les suivants:

- La Ville de Beauceville souhaite, la préservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti;
- L'immeuble public visé est situé dans la Ville et possède une valeur architecturale indéniable;
- Le bâtiment a conservé plusieurs de ses attributs architecturaux d'origine d'où le caractère authentique du bâtiment;
- L'édifice a abrité dès ses débuts, en 1855, le conseil du comté de Beauce. Il constitue le berceau de la démocratie municipale régionale de la Beauce.
- La préservation de ce bâtiment patrimonial avec ses éléments d'origine est souhaitée.-

Le règlement de citation prendra effet à partir de la date de la signification de l'avis spécial à la MRC Robert-Cliche, propriétaire de l'immeuble sis au 111-A, 107^e Rue à Beauceville.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauceville concernant la citation de ce monument historique à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville le 4 mars 2010 à 19h00, le tout conformément aux avis qui seront donnés à cette fin tel que prévu à l'article 74 de la loi sur les biens culturels (LRQ, c.B-4)

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

R-2010-02-3709: Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement de base, du fonds de roulement emprunté soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

R-2010-02-3710: Emplois d'été Canada

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE Madeleine Poulin, greffière, soit et est autorisée à signer à et à présenter les formulaires de demandes concernant le Programme "Emplois d'été Canada 2010", ainsi que tout document s'y rapportant.

Indexation des salaires de 2,1%.

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 2,1% pour l'année 2009

En conséquence, il est proposé par
Appuyé par et résolu à l'unanimité

QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 2,1% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)**R-2010-02-3711: Démission de David Carrier - pompier**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. David Carrier prenant effet le 26 janvier 2010.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis 5 septembre 2006 comme pompier au Service de sécurité incendie.

R-2010-02-3712: Vente de biens pour taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2009, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 12 avril 2010, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8319-44-1463	25 167,78 \$
8220-40-3725	8 208,83 \$

R-2010-02-3713: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles**R-2010-02-3714: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes**

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 12 avril 2010 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

De permettre à la trésorière, madame Lucie Gravel, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

paiement des taxes le 12 avril 2010, des propriétés numéros de matricules: 8319-44-1463; 8220-40-3725;

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

R-2010-02-3715: Adoption règlement no 2010-232 – sur remboursement des dépenses des élus.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE le règlement 2010-232 modifiant le règlement 2008-207 sur le remboursement des dépenses des élus soit adopté tel que lu.

R-2010-02-3716: Annulation dépenses fond de roulement 2009

Considérant que certaines dépenses de l'annexe A, incluse dans la résolution 2009-04-3459, ne seront pas effectuées;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

Que les dépenses suivantes prévues au fonds de roulement approuvé dans l'annexe « A » de la résolution 2009-04-3459 soient annulées:

Administration générale – logiciel pour les archives + classement	8 679 \$
Service incendie – borne sèche du SCRI	9 750 \$

R-2010-02-3717: Autorisation de dépenses – taxe fédérale d'accise

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE la dépense du nettoyage d'une conduite d'égout sanitaire et inspection télévisé afin de vérifier s'il y avait un bris de conduite sur boulevard Renault, sortie Est du pont, au montant de 3185,00 \$ excluant les taxes soit autorisée

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le programme de remboursement de la taxe fédérale d'accise.

- *Le conseiller Paul Veilleux* invite la population à participer aux différentes activités du Carnaval d'hiver et à porter l'effigie
- *Monsieur le Maire Luc Provençal* félicite monsieur Claude Carrier, dépisteur des Devils du New Jersey, pour le titre d'ambassadeur qui lui a été décerné lors du Gala du Mérite sportif Beauceron.
- *Le conseiller Steve Gosselin* félicite le comité organisateur et remercie les médias et le support de la population pour le soutien à notre athlète olympique Beaucevilloise Marie-Philip Poulin.

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)**Période de questions**

M. Léo Poulin - suggère de rencontrer l'organisme « Rues Principales » pour discuter de la revitalisation du Centre ville
- aimerait que les commerces soient bien identifiés spécialement les édifices municipaux tel que le Centre Culturel et l'Aréna
- mentionne que le stationnement municipal, voisin du poste de taxi, n'est pas éclairé, également ce stationnement est l'entrée de l'Île Ronde

Stéphane Lessard: - remercie le Conseil d'appuyer son agrandissement à la Villa du Pont
- aimerait savoir si la Ville a appuyé un autre projet... ce qui aurait fait arrêter le financement de son projet et aimerait avoir une solution afin que le tout fonctionne d'ici une semaine.
- dépose des documents: montrant sa nouvelle bâtisse, lettre de Raymond, Chabot Grant Thornton, courriel adressé à M. Francœur daté du 19 janvier 2010, lettre du Centre de santé et des services sociaux du 27 oct. 2009.

R-2010-02-3718: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 1^{ER} FÉVRIER 2010**FONDS DE ROULEMENT 2010**

	Budget 2010	Approuvé année antér, reporté 2010	Approuvé 2010 (1 ^{er} fév 2010)	Cumulatif	A venir	# Résolution	Commentaires
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Logiciel pour les archives + classement						#2009-04-3459	Projet (8979\$) approuvé en 2009 et amendé en 2010
Logiciel des Immobilisations	3 600 \$		3 600.00				
Modification ballaste à l'hotel de ville	4 338 \$		4 338.00				
Ordinateur madeleine + écran	1 400 \$		1 400.00				
Console Salle du Conseil	2 000 \$						
Etude réaménagement hôtel de ville	5 000 \$		5 000.00				Isolation contre le feu -voute 2ième étage
Photocopieur	3 000 \$						
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE	19 338 \$	- \$	14 338.00	0.00	0.00		
SERVICE INCENDIE							
Habits de combat	4 000 \$		5 400.00				
Télécommunication	5 750 \$		5 500.00				
Petits matériels et outillages	2 000 \$		2 000.00				
TOTAL: SERVICE INCENDIE	11 750 \$	- \$	12 900.00	0.00	0.00		
TRAVAUX PUBLICS							
Service de dette excavatrice 2006	20 879 \$		20 879.00				
Service de dette camion Ford 2006	9 004 \$		9 004.00				
Cage d'étaçonnement pour tranchée	12 900 \$		12 900.00				
Levier hydraulique pour l'atelier de garage	1 500 \$		1 500.00				
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS	44 283 \$	- \$	44 283.00	0.00	0.00		

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

HYGIÈNE DU MILIEU						
TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU	- \$	- \$	0.00	0.00	0.00	
URBANISME						
Logiciel gestion de la carte	5 400 \$		5 200.00			
Ordinateur Richard	1 000 \$		1 200.00			
Décoration de Noel	4 000 \$					
TOTAL: URBANISME	10 400 \$	- \$	6 400.00	0.00	0.00	
LOISIRS						
Ameublements et sonorisation des salles	10 000 \$					
Portable Michel Mercier	600 \$		600.00			
Circuit patrimonial (50 panneaux)	15 000 \$					
Figurines du Parc des Rapides	6 000 \$					
Modif. Trailer de l'île en trailer hydraulique pour dep. Terre	1 000 \$		1 000.00			
TOTAL: LOISIRS	32 600 \$	- \$	1 600.00	0.00	0.00	
BIBLIOTHÈQUE					0.00	
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	- \$	- \$	0.00	0.00	0.00	
TOTAL FONDS DE ROULEMENT	118 371 \$	- \$	79 521.00	0.00	0.00	
FONDS DE ROUL APPROUVÉ & DEP AUTORISÉES			79 521.00		0.00	
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE			126 000.00			
ÉCART			46 479.00		0.00	

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

FONDS DE ROULEMENT EMPRUNTÉ 2010 (Règl #2006-172)							
	Budget 2010	Approuvé en 2009, reporté 2010	Approuvé par conseil (1^{er} fév 2010)	Cumulatif au	A venir	# Résolution	Commentaires
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
SERVICE INCENDIE							
TOTAL: SERVICE INCENDIE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
TRAVAUX PUBLICS							
Module Gestion des vannes	4 500.00		4 500.00				
Compteurs d'eau	5 800.00		5 800.00				
Cheminée 5" pour évacuation fumée et gaz	3 500.00		3 500.00				
Camion déneigement (serv dette estimé-8mois)	47 556.00						Location/achat, livraison probable vers le 10 mars. Début de paiement en avril
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS	61 356.00	0.00	13 800.00	0.00	0.00		
HYGIÈNE DU MILIEU							
TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
URBANISME							
Panneaux d'accueil & d'information		8 000.00	8 000.00			#2009-04-3459	Reporté en 2010
Cabinets d'informations & de promotions		1 000.00	1 000.00			#2009-04-3459	Reporté en 2010
TOTAL: URBANISME	0.00	9 000.00	9 000.00	0.00	0.00		

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 (suite)

BIBLIOTHÈQUE						
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
LOISIRS						
TOTAL: LOISIRS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL FONDS DE ROULEMENT	61 356.00	9 000.00	22 800.00	0.00	0.00	
FONDS DE ROUL APPROUVÉ & DEP AUTORISÉES			31 800.00		0.00	
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE			85 000.00			Solde début
ÉCART			53 200.00		0.00	

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 22 février 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire

R-2010-02-3719: Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

R-2010-02-3720: Mandat à Sylvain, Parent, Gobeil – Dunton, Rainville.

Considérant que la Ville de Beauceville a reçu une requête introductive d'instance à la Cour du Québec par la firme Dunton Rainville

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

DE mandater notre firme de conseillers juridiques Sylvain, Parent, Gobeil afin de nous représenter dans cette cause.

Monsieur Claude Mathieu se retire de la réunion**R-2010-02-3721: Autorisation signature – entente promesse de vente.**

Entendu que des offres d'achat pour des terrains situés sur la 102^e Rue et dans le Parc industriel, ont été présentés au directeur général;

Entendu que la Ville de Beauceville est disposée à vendre lesdits terrains;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu

De mandater le directeur général Jacques Francoeur à rédiger une entente de principe pour la vente de terrain appartenant à la Ville de Beauceville

Monsieur Claude Mathieu siège maintenant.**A-2010-02-285: Avis de motion – règlement emprunt rénovation terrain tennis et divers travaux.**

Le conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt visant afin de rénover le terrain de tennis et divers travaux.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

A-2010-02-286: Avis de motion –règlement modifiant le 2007-200 - concernant la prévention des incendies

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement afin de modifier le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2010 (suite)

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-02-3722: Adoption règlement emprunt Centre Culturel et Piscine

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 11 janvier 2010 et portant le no A-2010-01-281;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement no 2010-233 décrétant une dépense de 2 536 727 \$ pour la rénovation du centre sportif et récréatif et un emprunt de 2 536 727 \$ soit adopté tel que lu.

R-2010-02-3723: Adoption règlement 2010-231 modifiant le règlement de zonage en 2^e lecture

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la 2^e lecture du projet de règlement no 2010-231 modifiant le règlement no 2004-139 sur le zonage, soit adopté tel que rédigé avec la précision à l'article 12 que la zone 165-T est délimitée en fonction du plan minute 4576 daté du 4 juin 2003 de l'arpenteur géomètre Jean Bisson.

R-2010-02-3724: Vente de biens pour taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2009, et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 12 avril 2010, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Numéros de lots	Montant en date 2010-03-15
8218-51-4470	1531-1; 1532-61	6 835,14 \$
8218-51-0439	1531-1-1	5 779,48 \$
8117-64-9618	P-1530; P-1531	10 606,29 \$

R-2010-02-3725: Modification de la résolution 2008-04-3082 sur le mode de paiement

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la résolution 2008-04-3082 soit modifiée en remplaçant l'alinéa suivant:

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2010 (suite)

« QUE le coût de cet étude, au montant de 16 000 \$ (taxes non incluses), soit défrayé par la somme reçue ou à recevoir de la taxe fédérale d'accise. »"

Par le suivant:

« QUE le coût de cet étude, au montant de 16 000 \$ (taxes non incluses), soit défrayé comme suit:
8212,50 \$ (taxes non incluses) soit défrayé par la taxe fédérale d'accise
La balance soit défrayée par le futur règlement d'emprunt pour la rénovation de l'usine d'épuration et des stations de pompage. »

R-2010-02-3726: Installation d'un système d'urgence au réservoir 107 payable par taxe fédérale d'accise

Considérant qu'il n'y a aucun système d'urgence avertissant lorsqu'il y a une baisse rapide du niveau d'eau du réservoir 107

Considérant qu'un manque d'eau peut provoquer des pertes majeures;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, soit autorisé à faire installer un système d'alarme pour la prise de niveau d'eau en cas de baisse ou bris des pompes au montant de 6 600 \$ incluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise le montant total incluant les taxes.

Période de questions

M. Jean-Philippe Poulin: - si la subvention pour le règlement 2010-233 est en plus du montant du règlement d'emprunt, i.e. travaux total de ± 5 000 000 \$;

- quels sont les terrains que la Ville entend vendre

M. Gérard Roy: - concernant le passage des motoneiges demande l'appui de la Ville pour l'utilisation du chemin de fer

R-2010-02-3727: Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 1^{er} MARS 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} mars 2010 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-03-3728: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en y faisant les modifications suivantes:
en reportant les item 10 et l'item 12a)
en y ajoutant à affaires nouvelles c) « Félicitations pour la soirée « suivons le #29 – Marie Philip Poulin » et « l'organisation du Carnaval d'hiver »

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-03-3729: Adoption du procès verbal des séances du 1^{er} février et 22 février 2010

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès verbal des séances du 1^{er} février et 22 février 2010 soit adopté tel que rédigé.

R-2010-03-3730: Financement camion déneigement

Considérant le contrat convenu avec la Compagnie Tenco incluant une offre de financement;

Considérant les deux offres reçues pour le financement du nouveau camion

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de financement de Crédit municipal et Manufacturier Rexcap Inc. Pour le nouveau camion et ce au taux de 4,49% sur une période de cinq ans.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fonds de roulement.

R-2010-03-3731: Mandat à la firme Genivar

Considérant la demande de citoyens (pétition) d'étudier la possibilité de rendre les services jusqu'au rang St-Charles;

Considérant l'obligation de la règle Q2R8 de se conformer

Considérant les offres reçues pour cette étude

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2010 (suite)

De mandater la firme Genivar à faire une étude de faisabilité pour le prolongement du réseau jusqu'au rang St-Charles incluant la réfection du réservoir de la 107^e Rue, le tout tel que présenté dans l'offre de service daté du 22 février 2010 no G117385, pour le montant de 9 500 \$ excluant les taxes.

R-2010-03-3732: Mandat Jacques Francoeur - représenter la Ville – Cour des petites créances

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, Jacques Francoeur, soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A 350-32-007925-094 DF001, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

R-2010-03-3733: Maire suppléant

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Paul Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai, juin 2010

R-2010-03-3734: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 12 avril 2010 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

De permettre à la trésorière, madame Lucie Gravel, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 12 avril 2010, des propriétés numéros de matricules: 8218-51-0439; 8218-51-4470; 8117-64-9618.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

R-2010-03-3735: Indexation des salaires de 0,3%.

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 0,3% pour l'année 2009

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 0,3% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Adoption du règlement 2010-234 – modifiant le règlement 2007-200

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 22 février 2010;

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2010 (suite)

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller _____ indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur _____
Appuyé par monsieur _____ et résolu

QUE le règlement no 2010-234 modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies soit adopté tel que présenté.

R-2010-03-3736: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

Loi sur l'éthique dans le milieu municipal

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

Attendu que le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

Attendu que ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

Attendu que les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

Attendu que l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

Attendu que l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

Attendu qu'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

Attendu que le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2010 (suite)

Attendu que selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

Attendu qu'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu qu'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est proposé par ____.
et appuyé par ____ et résolu

QUE la Ville de Beauceville demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

Monsieur Lévy Mathieu se retire de la réunion

R-2010-03-3737: Appui Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec

Considérant que notre télévision communautaire autonome est solidement implantée dans le milieu; qu'elle joue un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans la région; qu'elle participe au développement à la fois social, culturel et économique de notre milieu;

Considérant que le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local; qu'il est le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu, le plus près d'eux et sur lequel ils possèdent une maîtrise de la gestion;

Considérant l'importance du maintien de l'élément communautaire et de notre télévision communautaire autonome;

Considérant l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information locale, il est essentiel que notre population conserve l'accessibilité aux ondes pour les informations locales dans le respect de ses différences locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie les démarches entreprises par la Fédération des télévisions communautaires autonome du Québec en lien avec l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661.

SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2010 (suite)

Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion

Monsieur le Maire: Félicite les organisateurs et organisation pour le succès du Carnaval d'hiver 2010 et remercie le principal commanditaire Promutuel Beauce

Félicite également les organisateurs de la soirée du 25 février dans le cadre du « Suivons #29 Marie Philip Poulin »

Période de questions

M. Victor Plante: étant donné que la Ville donne des montants à TVCB il aimerait avoir ce service sur la route du Golf.

M. Gervais Lajoie: Remercie la Ville d'avoir soutenu le projet Beauce Mythe et Réalité et remet un pamphlet explicatif à chacun des Membres du Conseil

R-2010-03-3728: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 15 mars 2010 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 15 MARS 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 mars 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-03-3729: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert et y ajoutant « demande d'appui à la CTPAQ – 3804062 Canada Inc. ».

R-2010-03-3730: Résolution financement et refinancement

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 1 403 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 93-363, 99-37, 2001-84, 2004-127, 2009-219, 2009-218, 2009-223 et 2009-220, au prix de 98,571, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

75 500 \$	1,50 %	23 mars 2011
78 000 \$	2,00 %	23 mars 2012
80 700 \$	2,65 %	23 mars 2013
83 600 \$	3,05 %	23 mars 2014
1 085 200 \$	3,45 %	23 mars 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

R-2010-03-3731: Résolution financement et refinancement:

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite emprunter par billet un montant total de 1 403 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
93-363	42 300 \$
99-37	114 400 \$
2001-84	81 000 \$
2004-127	798 300 \$
2009-219	15 100 \$
2009-218	184 800 \$
2009-223	79 230 \$
2009-220	87 870 \$

SÉANCE DU 15 MARS 2010 (suite)

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 403 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 93-363, 99-37, 2001-84, 2004-127, 2009-219, 2009-218, 2009-223 et 2009-220 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 23 mars 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	75 500 \$
2012.	78 000 \$
2013.	80 700 \$
2014.	83 600 \$
2015.	86 200 \$
2015.	999 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beauceville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 23 mars 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2001-84, 2004-127, 2009-218, 2009-223 et 2009-220, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

R-2010-03-3732: Modification à la résolution 2009-10-3624 – appui projet implantation d'un parc thématique

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la résolution no 2009-10-3624 soit modifiée en remplaçant au 1^{er} alinéa les mots « Père Noël » par les mots « des sentiers sur la faune et le folklore québécois ».

R-2010-03-3733: Adoption du compte rendu de la rencontre du 8 mars 2010 de Corporation de la l'aréna et Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

SÉANCE DU 15 MARS 2010 (suite)

QUE le compte rendu du 8 mars 2010 de la rencontre de la Corporation de l'aréna et la Ville de Beauceville soit adopté tel que rédigé.

QUE le compte rendu fait partie intégrante de la présente résolution et soit annexé sous la cote « annexe A »

Affaires nouvelles**R-2010-03-3734: Demande d'appui à la CPTAQ – 3804062 Canada Inc.**

Considérant la demande faite par la compagnie 3804062 Canada inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur une partie du lot 1899-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François, dans la Ville de Beauceville;

Considérant que cette demande permettrait à la compagnie 3804062 Canada inc. d'agrandir son terrain pour l'entreposage de machineries destinées à la vente;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Attendu que des terrains vacants sont disponibles en zone blanche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par la compagnie 3804062 Canada inc. à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture afin de permettre l'utilisation d'une partie du lot 1899-P du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François, dans la Ville de Beauceville pour entreposer de la machinerie destinée à la vente.

R-2010-03-3735: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE DU 15 MARS 2010 (suite)**ANNEXE A****COMPTE RENDU**

Rencontre Corporation de l'Aréna de Beauceville et Conseil de Ville

Étaient présents : Conseil de Ville (tous)
 Corporation de l'Aréna (3)
 Alain Veilleux, architecte
 Jacques Francoeur, directeur général
 Paul Morin, directeur des Loisirs
 Michel Mercier, gérant de l'Aréna

1. Résultats de soumission

M. Veilleux explique à tous les résultats de soumission pour la :

- A. Réfrigération : CIMCO, 949 278.75 \$ (après taxes)
 + 30 000 \$ que l'estimé
 Seul soumissionnaire
 Délai avant le début des travaux 16 semaines

Le Conseil de Ville après soumission autorise la Corporation à donner le contrat.

- B. Toiture : Plusieurs soumissionnaires avec 2 scénarios
- Réfection de la toiture sans ajout d'isolation 114 457 \$ (après taxes)
 - Réfection de la toiture avec ajout d'isolation pour atteindre 161 969.98 \$ (après taxes).
 15 000 \$ plus bas que les estimés

Après explications de l'architecte et discussions, le Conseil de Ville autorise les travaux avec le scénario d'ajout d'isolation. Il est à noter que la Corporation récupère toutes les taxes.

2. Bilan financier

Le directeur général dépose à tous un document (voir annexe) démontrant les efforts financiers que les travaux prévus vont demander à la Ville. Dans ce document 4 scénarios sont envisagés :

- 1) Projet actuel tel quel
- 2) Projet actuel sans isolation de toiture
- 3) Projet modifié en enlevant les locaux du 2^e étage
- 4) Projet modifié en enlevant les locaux du 2^e étage et l'escalier en façade de l'édifice

Après plusieurs explications techniques par l'architecte et plusieurs discussions, le Conseil de Ville autorise l'architecte à aller en soumission avec le projet actuel, soit :

SÉANCE DU 15 MARS 2010 (suite)


Rénovation de la chambre mécanique
Ajout de 2 chambres de joueurs
Ajout d'espaces interactifs polyvalents au 2e étage près du restaurant
Ajout d'un hall + escalier en façade pour la circulation et la sécurité des usagers

La Corporation et le Conseil conviennent de se revoir une fois les soumissions reçues et les coûts presque finaux.

3. Effort financier de la Corporation

La Corporation de l'Aréna demande au Conseil de Ville de chiffrer l'effort demandé à la Corporation pour le financement des travaux de rénovation tout en soulignant les capacités limitées du conseil d'administration. Le Conseil de Ville fera connaître postérieurement ses attentes. Toutefois, tous s'entendent pour que les utilisateurs de l'Aréna fassent leur part. Monsieur le Maire, Luc Provençal fait part que des démarches politiques ont été et seront faites pour obtenir une augmentation de la subvention gouvernementale.

Levée de la réunion à 20h15.


Jacques Francoeur, directeur général
Ville de Beauceville

SÉANCE 15 MARS 2010
RÉNOVATION ARENA

SCÉNARIO	COÛTS TRAVAUX	AUTRES FRAIS	TOTAL	SUBVENTION	FINANCEMENT	REMBOURSEMENT		TOTAL	DIFFÉRENCE
						ANNUEL	ACTUEL		
PROJET ACTUEL avec soumission	2 321 602	242 000	2 563 602	937 333	1 626 269	130 500	31 680	162 180	130 500
PROJET MODIFIÉ sans isolation toiture	2 275 298	242 000	2 517 298	937 333	1 579 965	126 800	31 680	158 480	126 800
sans 2e étage	2 204 836	242 000	2 446 836	937 333	1 509 503	121 100	31 680	152 780	121 100
sans 2e étage+ escalier	2 173 558	242 000	2 415 558	937 333	1 478 225	118 600	31 680	150 280	118 600
isolation 42 000 coûts des travaux inclus 10% imprévus									
autres frais inclus honoraires professionnels 152 000\$ et frais financiers 89 000\$ Hypothèse - Emprunt sur une période de 20 ans à un taux de 5%						EVALUATION	PROJET RETENU	PROJET MINIMUM	
						368 205 100 1¢=36820\$	3.54 ¢ DE PLUS	3.22 ¢ DE PLUS	

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 avril 2010 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-04-3746: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et en y faisant les modifications suivantes:

en y ajoutant l'item dépôt du rapport de la trésorière, Loi sur les élections et référendums
en y ajoutant 2 items de correspondance
en y ajoutant à affaires nouvelles appui candidature « Vision Femmes »

que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-04-3747: Adoption des procès verbaux des séances du 1^{er} et 15 mars 2010

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 1^{er} et 15 mars 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt du résultat de la tenue de registre du 4 mars 2010 du règlement 2010-233**Dépôt par la Trésorière du rapport des activités reliées à l'application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) pour l'exercice financier 2009**Correspondance

- De Alain Faucher, attaché politique du ministre des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du territoire – accusé réception de la résolution 2010-02-3705.
- De Geneviève Labrecque, chargée de projets, secteur des chaussées du ministère des Transports – réfection du réseau de drainage routier sous la 173 sud.

R-2010-04-3748: Démission Frédérick Thivierge – apprenti-pompier

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Frédérick Thivierge prenant effet le 18 mars 2010.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis août 2009 comme apprenti pompier au Service de sécurité incendie.

R-2010-04-3749: Engagement d'étudiants – Service des loisirs

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe B.

R-2010-04-3750: Permanence de Jonathan Mondion

Considérant que M. Jonathan Mondion est entré en poste le 13 octobre 2009;

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que M. Jacques Francoeur, directeur général en recommande la permanence rétroactivement à leur entrée en poste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE monsieur Jonathan Mondion acquiert sa permanence comme contremaitre aux travaux publics de la Ville de Beauceville et selon les conditions proposées dans le rapport du directeur général.

R-2010-04-3751: Demande subvention Emploi-Québec

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Andrée Giroux soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour l'embauche d'un chargé de projet responsable du processus de revitalisation de la Ville et coordonnateur de l'Île Ronde.

R-2010-04-3752: Renouvellement conditions assurance collective

Considérant l'évolution de l'utilisation de la dernière année;

Considérant que la tarification avait été garantie initialement pour les 16 premiers mois de contrat;

Considérant que les frais d'administration (13,5%) procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission concernant l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

Considérant la recommandation du Groupe financier AGA Inc.;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE Ville de Beauceville accepte les conditions de renouvellement proposées par SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011.

R-2010-04-3753: Renouvellement bail - Stekar

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Jacques Francoeur, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le renouvellement du bail entre la Ville de Beauceville et Stekar pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

R-2010-04-3754: Modification résolution 2009-10-3620- Mandat à l'union des Municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la résolution soit modifiée en changeant les mots « hydroxyde de sodium 12% » par les mots « hypochlorite de sodium 12% (eau de javel ou chlore liquide) ». Cette mention se retrouve dans les paragraphes 2, 4, 6 et 8.

R-2010-04-3755: Reconnaissance d'exemption de taxes – Le Sillon

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse l'organisme Le Sillon – Regroupement des parents et amis de la personne atteinte d'une maladie mentale comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement à des fins d'entraide aux familles touchées par la maladie mentale, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

R-2010-04-3756: Délégation de compétence protection incendie – refus

Considérant la volonté de la MRC Robert-Cliche d'acquérir la compétence légale de la prévention selon le schéma de risques incendie;

Considérant que les municipalités locales ont actuellement la compétence pour l'ensemble des responsabilités liées à la protection incendie;

Considérant que déléguer une partie des compétences n'est pas souhaitable;

Considérant que la prévention sur les risques d'incendie se veut un projet obligatoire et commun avec la population et les intervenants;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'indiquer à la MRC Robert-Cliche le refus de la Ville de Beauceville de déléguer sa compétence en matière de prévention.

QUE la Ville de Beauceville est prête à collaborer à toute action autre que l'abandon de compétence visant à donner un statut légal au travail de préventionniste.

R-2010-04-3757: Demande d'aide financière à UMQ – honoraires professionnels

Considérant que la Ville de Beauceville a actuellement une poursuite d'une firme d'avocats concernant un différent sur le paiement des honoraires professionnels de la firme Dunton, Rainville;

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

Considérant que l'objet du litige met en cause une poursuite conjointe d'un membre du Conseil (Maire) et de la ville dont 2 parties en association (partie demanderesse)

Considérant que ce litige fait référence à la partie du droit de véto du maire, de l'absence de convention d'honoraires et de la prépondérance du Conseil de Ville sur les droits de chacun des membres;

Considérant que le jugement de Cour pourrait faire jurisprudence dans ce type de litige;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville demande à l'Union des municipalités du Québec, organisme dont la Ville est membre en règle, une aide financière pour défrayer les honoraires prévus en premières instances (3 500 \$).

Monsieur Lévy Mathieu quitte la réunion

R-2010-04-3758: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

R-2010-04-3759: Renouvellement entente SHQ

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE l'entente de supplément au loyer dans le cadre du programme accès logis intervenu entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Beauceville et l'Office d'habitation de Beauceville soit renouvelée pour la période du 1 juillet 2009 au 31 mars 2013.

QUE la Ville de Beauceville confirme sa participation financière tel que précisé à l'annexe D, annexé à la présente résolution.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

R-2010-04-3760: Résolution visant la libération du fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire du regroupement des villes de l'Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro D10089-90 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2005 au 1er décembre 2006.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 340 \$ \$ représentant 8,17 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 132 144,18 \$ dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2005 au 1er décembre 2006.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1er décembre 2005 au 1er décembre 2006.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'OBTENIR de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement des villes de l'Estrie, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} décembre 2006.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement des villes de l'Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

A-2010-04-287: Avis de motion

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement décrétant un emprunt pour divers travaux municipaux.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-04-3761: Appropriation du solde disponible du règlement d'emprunt #2003-117

Considérant la fermeture du règlement d'emprunt #2003-117 -Travaux de modification à la bâtisse sise au 668, 5^e Avenue en 2008;

Considérant qu'il existe un solde disponible de 10 171 \$ sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville approprie ce solde disponible au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de cet emprunt, soit le capital et les intérêts.

R-2010-04-3762: Acceptation estimation détaillée des coûts du règlement 2010-233

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) requiert une estimation plus détaillée des coûts pour la rénovation du centre sportif et récréatif, re: règlement 2010-233

Considérant que le montant total de l'estimation demeure le même donc ne modifie pas le niveau ni le mode de taxation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE l'estimation détaillée préparée par l'architecte Alain Veilleux en date du 6 avril 2010 sous le no 06r1 soit approuvée et qu'elle fasse partie intégrante du règlement no 2010-233

R-2010-04-3763: Adoption du règlement 2010-231

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 décembre 2009;

Attendu que le premier projet de règlement et le deuxième projet de règlement ont été adoptés respectivement les 1^{er} février et le 22 février 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller Claude Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-231 modifiant le règlement 2003-139 sur le zonage, soit adopté tel que rédigé.

R-2010-04-3764: Adoption du règlement 2010-234 – modifiant le règlement 2007-200

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 22 février 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Dany Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le règlement no 2010-234 modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention des incendies soit adopté tel que présenté.

R-2010-04-3765: Adoption du règlement 2010-235

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} février 2010;

Attendu que le Comité consultatif de l'urbanisme approuve cette citation;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

lecture Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa

Attendu que le conseiller Paul Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-235 visant à citer a titre de monument historique l'édifice du sénateur-Bolduc, siège social de la MRC Robert-Cliche sis au 111-A, 107^e Rue à Beauceville soit adopté tel que rédigé.

R-2010-04-3766: Adoption du règlement 2010-236

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

lecture Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa

sa portée Attendu que le conseiller monsieur Paul Veilleux indique l'objet du règlement et

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

tel que rédigé. QUE le règlement 2010-236 constituant une commission des loisirs soit adopté

R-2010-04-3767: Adoption du règlement 2010-237

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 janvier 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

lecture Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa

Attendu que le conseiller Paul Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-237 décrétant les travaux et l'emprunt pour la mise à niveau de l'usine d'épuration et des stations de pompage soit adopté tel que rédigé.

R-2010-04-3768: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2010-03 soit adopté tel que modifié, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles**R-2010-04-3769: Femmes Engagées 2010**

Considérant que Vision Femmes honore des femmes s'investissant dans diverses instances décisionnelles;

Considérant qu'un des objectifs est d'augmenter le nombre de femmes dans les lieux de pouvoir, notamment sur les conseils municipaux;

Considérant que le Cocktail Femmes engagée 2010 a pour but de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de la présence des femmes dans les instances décisionnelles;

Considérant que Mme Renée Berberi est la première femme à siéger sur le conseil municipal de Beauceville;

Considérant que Mme Berberi siège également sur plusieurs conseils d'administration et regroupement d'organismes;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux;
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que madame Renée Berberi soit désignée Femme Engagée 2010 par la Ville de Beauceville.

Période de questions

M. Georges Henri Roy: concernant l'adoption du règlement 2010-231.

M. Jacques Légaré: concernant la demande de subvention adressée à l'U.M.Q.

Mme Hélène Doyon: où en est rendu le regroupement du service afin de baisser coût sur l'exploitation de l'usine de filtration

R-2010-04-3770: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 19 avril 2010 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

Annexe B**LISTE DES CANDIDATS RETENUS 2010**

<i>Candidats retenus</i>	<i>Employé en 2009</i>	<i>Degré de scolarité</i>	<i>Poste proposé</i>	<i>Résident de :</i>
Guillaume Lessard	OUI	3 ^e universitaire	Animateur 5-6 ans	St-Martin
Valérie Fortin	OUI	3 ^e universitaire	Animatrice 5-6 ans	Beauceville
Marc-Antoine Giroux	OUI	2 ^e collégial	Animateur 7-8 ans	Beauceville
Claudine Fecteau-Labbé	OUI	1 ^e collégial	Animatrice 7-8 ans	Beauceville
Alexandre Boily	OUI	5 ^e secondaire	Animateur 7-8 ans	St-Georges
Jessy Turcotte	OUI	1 ^e collégial	Animatrice 7-8 ans	Beauceville
Johannie Maheux	OUI	1 ^e collégial	Animatrice 9-12 ans Option arts	Beauceville
Eugénie Larrivée	OUI	1 ^e collégial	Animatrice 9-12 ans Option arts	Beauceville
Marie-Anne Morin	OUI	1 ^e collégial	Animatrice 9-12 ans Option explorateurs	Beauceville
Catherine Gendreau	OUI	1 ^e universitaire	Animatrice 9-12 ans Option explorateurs	Beauceville
Alexandre Lehoux	OUI	1 ^e universitaire	Animateur 9-12 ans Options sports	Beauceville
Dominique Poulin	OUI	1 ^e universitaire	Animateur 9-12 ans Option sports	Beauceville
Alex Gilbert	OUI	1 ^e collégial	Responsable au service de surveillance PSF	Beauceville
Émilie Rodrigue	NON	2 ^e collégial	Responsable au service de surveillance Léry	Beauceville
Samuel Bolduc	NON	5 ^e secondaire	Animateur au service de surveillance PSF	Beauceville
16. Audrey Bernard	OUI	1 ^e collégial	Animateur au service de surveillance Léry	Beauceville
17. Martin St-Laurent	NON	1 ^e collégial	Accompagnement	St-Simon
18. Émile Paris	OUI	2 ^e collégial	Accompagnement	Beauceville

SÉANCE DU 6 AVRIL 2010 (suite)

SÉANCE AJOURNÉE DU 19 AVRIL 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 avril 2010 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-04-3771: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-04-3772: Emprunt temporaire – règlement 2010-233

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville contracte des emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada, aux taux courant, jusqu'à concurrence de deux millions cinq cent trente-six mille sept cent vingt-sept dollars (2 536 727 \$) jusqu'au financement permanent des travaux décrétés par le règlement d'emprunt 2010-233 règlement décrétant une dépense de 2 536 727 \$ et un emprunt de 2 536 727 \$ pour la rénovation du centre sportif et récréatif et culturel.

A-2010-04-288 : Avis de motion

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement décrétant un emprunt pour divers travaux municipaux.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-04-3773: Signature du protocole d'entente avec le MAMROT

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Fonds de stimulation de l'infrastructure pour le projet de réfection du centre sportif et récréatif de Beauceville, dossier no 808063

R-2010-04-3774: Contrat réfection des trottoirs, route 108 et 9^e Avenue

Considérant la demande de prix pour la réfection des trottoirs, route 108 et 9^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

9060-1535 Québec Inc.	119 562,85 \$
Les Entreprises Antonio Barrette Inc.	133 416,06 \$
BMQ Inc.	136 061,78 \$
Groupe Macadam Inc.	136 701,68 \$
Laval Construction Inc.	159 292,59 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	170 273,52 \$

Considérant que l'offre de 9060-1535 Québec Inc. est la plus avantageuse;

SÉANCE AJOURNÉE DU 19 AVRIL 2010 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de 9060-1535 Québec Inc. au montant de cent dix-neuf mille cinq cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-cinq sous (119 562,85 \$) la TPS et la TVQ incluses,

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son règlement 2009-220, le tout conditionnel à la réception des documents légaux manquants.

R-2010-04-3775: Autorisation signature entente donateur – terrain de tennis

Considérant la levée de fonds pour la réfection des terrains de tennis

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE M. Michel Mercier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'entente de don à intervenir entre la Ville de Beauceville et les donateurs pour la réfection des terrains de tennis.

R-2010-04-3776: Acceptation rapport – revêtement béton bitumineux

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte le rapport rédigé en date du 16 avril 2010 par le directeur des Travaux Publics, Denis Guay, sur les recommandations faites sur les priorités de resurfacement des rues en béton bitumineux, soit les priorités 1 – 2 (+ 20 000 \$) – 5 – 8 – 9 et autorise la trésorière à ajouter un montant de 30 000 \$ à l'enveloppe prévu provenant du budget de déneigement.

R-2010-04-3777: Acceptation et autorisation signature d'une offre d'achat de terrain lot 3 488 161**Monsieur Claude Mathieu se retire de la présente résolution**

Attendu qu'une entente d'achat a été signée sur une partie du lot 3 488 161 par Messieurs Claude Mathieu et Maxime Mathieu en date du 9 mars 2010 modifiée le 12 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE Ville de Beauceville accepte l'offre faite par Messieurs Claude Mathieu et Maxime Mathieu pour l'achat d'une partie du lot 3 488 161 aux conditions mentionnées dans l'entente datée du 9 mars 2010 modifiée le 12 avril 2010.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

SÉANCE AJOURNÉE DU 19 AVRIL 2010 (suite)

R-2010-04-3778: Mandat Jacques Francoeur - représenter la Ville – Cour des petites créances

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, Jacques Francoeur, soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause, Ferme Guynine, Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

A-2010-04-289 : Avis de motion

Le Conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, un règlement créant un comité de Ressources humaines sera présenté et qu'une dispense de lecture lors de son adoption soit accordée conformément à l'article 356 de la loi des Cités et Villes.

R-2010-04-3779: Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

JACQUES FRANCOEUR, Ass.-Greffier

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 3 MAI 2010

Procès verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 mai 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-05-3780: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et y faisant les modifications suivantes:

en reportant l'item 9 « adoption d'un règlement »
en ajoutant à affaires nouvelles

- identification des ilots déstructurés
- avis de motion modifiant le règlement 99-35
- Campagne Hydro Québec – diagnostic résidentiel

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-05-3781: Adoption des procès verbaux des séances du 6 et 19 avril 2010

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux de la séance du 6 et 19 avril 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt de l'assistant-Greffier, tenue de registre, règlement 2010-237**R-2010-05-3782: Autorisation de signature Protocole entente avec le MAMROT – Programme Preco**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une aide financière de 341 910 \$ dans le cadre des Programmes Preco, (dossiers 231572: 128 770\$; 231574: 213 200\$),

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et madame la greffière, Madeleine Poulin, à signer les protocoles d'ententes, dossiers 231572 et 231574, à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des régions et Occupation du territoire (MAMROT).

R-2010-05-3783: Autorisation de signature Protocole – Entente avec le Ministère de La Culture, des Communications et de la Condition féminine – Programme de réaménagement de la Bibliothèque

Attendu que la Ville de Beauceville recevra une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre d'un projet de réaménagement intérieur de la bibliothèque Madeleine-Doyon,

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Jacques Francoeur, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Ministère de la culture des Communications et de la Condition féminine.

SÉANCE DU 3 MAI 2010 (suite)

R-2010-05-3784: Achat d'un camion de déneigement

Attendu que la Ville de Beauceville est allée en appel d'offre pour l'achat d'un camion de déneigement;

Attendu que la seule soumission reçue a été jugée conforme aux documents d'appel d'offre;

Attendu la recommandation du directeur des Travaux Publics, M. Denis Guay;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'accepter la soumission du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de 212 850 \$ plus les taxes applicables que cette dépense engendrée (capital et intérêts annuellement) soient prises à même le fond de roulement de la Ville.

D'accepter la soumission de la garantie prolongée du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant 3 075 \$ plus les taxes applicables que cette dépense engendrée soit prise à même le fond de roulement de la Ville et payable lors de l'achat.

Adoption du règlement-----

Attendu qu' un avis de motion a été dûment signifié le 19 avril 2010;

Il est proposé par
Appuyé par et résolu à l'unanimité

Que le 2010----- constituant un comité de ressources humaines soit adopté tel que rédigé.

R-2010-05-3785: Mandat - Gérance de chantier

Attendu que la Ville de Beauceville a invité 3 firmes à proposer leurs services pour agir à titre de gérant de chantier dans la mise à jour de l'usine d'épuration;

Attendu qu'une seule firme a présenté une offre;

Attendu la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De confier un mandat de gérance de chantier à la firme Aquatech Services techniques des eaux usées pour la mise à jour de l'usine d'épuration selon les spécifications du devis technique et les prix soumis par la firme qui fait partie intégrante du contrat à intervenir,

D'autoriser le Maire et la Greffière à signer le dit contrat et d'autoriser les dépenses encourus à même le règlement d'emprunt no 2010-237 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des régions et Occupation du territoire (MAMROT).

R-2010-05-3786: Engagement d'une entreprise, disposition d'amiante – Centre Culturel et Piscine

Attendu les soumissions reçues pour le projet de la disposition d'amiante au Centre Culturel;

Construction Benoit Jobin 48 423,38 \$

SÉANCE DU 3 MAI 2010 (suite)

Éric Caron Inc.	56 500,00 \$
Isolation Normand Fortier Inc.	66 257,63 \$
Isolations Grenier Inc.	68 853,75 \$
Décontamination IGR Inc.	77 000,00 \$

Attendu la recommandation de l'architecte Alain Veilleux d'accepter la soumission de Construction Benoit Jobin étant conforme et la plus basse.

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter la soumission la plus basse et conforme soit de Construction Benoit Jobin au montant de 48 423,38 \$ taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-233,

R-2010-05-3787: Embauche d'une personne - Remplacement de congé de maternité

Attendu le départ imminent d'une employée en congé de maternité;

Attendu qu'une offre d'emploi a été publicisée;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que madame Weena Bouchard soit engagée pour une période de 12 mois à titre de Responsable de la bibliothèque et vie communautaire, classe 2, échelon 7 et d'autoriser le Directeur général à signer le contrat de travail prévu à cette fin

R-2010-05-3788: Mandat à une firme – Travaux 9^e Avenue

Considérant que des travaux de réfection de rues, trottoirs et autres sont prévus sur la 9^e Avenue;

Considérant l'offre de Génivar pour coordonner et surveiller les travaux;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour coordonner et surveiller les travaux au montant de 5 900 \$ excluant les taxes pour la conception des plans; et la surveillance des travaux selon l'estimation fournie datée du 30 avril 2010;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2009-220

R-2010-05-3789: Proclamation de la semaine de Santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai sous le slogan « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit! »;

Considérant l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

SÉANCE DU 3 MAI 2010 (suite)

Considérant qu'« être bien dans sa tête » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les Villes et Villages mettent en place des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches initie la Semaine et encourage l'implication de toute la région;

Considérant que le slogan « *Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit!* » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire proclame par la présente la semaine du 3 mai au 9 mai 2010, **la Semaine nationale de la santé mentale** dans la Ville de Beauceville et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

R-2010-05-3790: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles**R-2010-05-3791: Identification des îlots déstructurés**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU QUE la MRC a entrepris la démarche d'identification des îlots déstructurés sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité a pris connaissance des îlots déstructurés identifiés sur son territoire, est en accord avec ceux-ci et appui la MRC dans sa démarche.

A-2010-05-290: Avis de motion

Le conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin de modifier le règlement 1999-35 déterminant les conditions relatives à la réalisation et/ou au prolongement des infrastructures municipales.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

SÉANCE DU 3 MAI 2010 (suite)

- Le conseiller Dany Veilleux invite les gens à continuer de remplir le formulaire le Diagnostic résiduel Mieux consommer et vous... d'Hydro Québec afin d'atteindre notre objectif de 15 000 \$

Période de questions

Dépôt d'une lettre de M. Jacques Bélanger

Dépôt d'une pétition des résidents du rang de la Plée

R-2010-05-3792: **Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 10 mai 2010 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 10 MAI 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 mai 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire

R-2010-05-3793: Demande d'aide financière – réfection des rues

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville fasse une demande d'aide financière, auprès du député de Beauce-Nord, M. Janvier Grondin, pour des travaux d'amélioration et de réfection des voies de circulation de la Ville de Beauceville.

QUE monsieur Denis Guay soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents nécessaires.

R-2010-05-3794: Assurance pour le parc de planche à roulettes (skatepark)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la Ville de Beauceville assume les frais d'assurance occasionnés par l'installation du nouveau parc de planche à roulettes (skatepark) sur le site de l'Île Ronde au montant de 618 \$

R-2010-05-3795: Vente terrain Charles-Henri Poulin

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville cède à monsieur Charles-Henri Poulin, à titre gratuit, un terrain étant le lot 3 488 594 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce, tel que décrit dans l'acte préparé par Me Anne Bolduc, notaire

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents relatifs à cette cession de terrain.

A-2010-05-291: Avis motion modifiant règlement de zonage

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement no 2004-139 concernant le zonage.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

A-2010-05-292: Avis motion règlement pour procédure tenue des séances

La Conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement édictant la procédure de la tenue des séances.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

SÉANCE 10 MAI 2010 (suite)

R-2010-05-3796: **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 7 JUIN 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 mai 2010 à 20h00 et à laquelle sont présent Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-06-3797: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-06-3798: Adoption du procès verbal des séances du 3 et 10 mai 2010

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances des 3 et 10 mai 2010 soient adoptés tels que rédigés.

R-2010-06-3799: Lecture et dépôt des rapports financiers 2009

M. Raymond Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant Thorton dépose et fait la lecture des rapports financiers de l'année 2009

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE les états financiers 2009 soient acceptés tel que présentés.

Correspondance

- Réponse à M. Jacques Bélanger de la Ville de Beauceville
- Réponse à M. Jacques Bélanger de monsieur le Conseiller Paul Veilleux

R-2010-06-3800: Acceptation soumission calcium liquide

Considérant la demande de prix pour la pose de calcium liquide sur les routes en gravier de la Ville;

Considérant les offres reçues par:

Transport Adrien Roy et Filles Inc.:	311 \$/m ³
SEBI Inc.	319 \$/m ³

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Transport Adrien Roy et Filles Inc. au montant de 311 \$/m³; la TPS et la TVQ exclues pour la saison 2010.

R-2010-06-3801: Soumission – béton bitumineux

Considérant la demande de prix pour des travaux de béton bitumineux;

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

Considérant les offres reçues par:

	Paveuse	Râteau	Chaîne
Pavages Sartigan Ltée	152,00 \$/t.m.	262,00 \$/t.m.	33,00 \$/m.l.
Pavages St-Laurent	159,00 \$/t.m.	272,00 \$/t.m.	35,00 \$/m.l.
Pavages Abénaquis	169,75 \$/t.m.	290,00 \$/t.m.	59,00 \$/m.l.

Considérant que l'offre de Pavages Sartigan Ltée est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Pavages Sartigan Ltée, au prix de:

- ❖ à la paveuse: 152,00 \$ la tonne métrique;
 - ❖ pour l'épandage de finition au râteau: 262,00 \$ la tonne métrique;
 - ❖ pour la chaîne de béton bitumineux à la machine 33,00 \$ le mètre linéaire;
- la TPS et la TVQ exclues.

R-2010-06-3802: Don École Jésus-Marie – 3000 \$

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QU'un don de trois mille dollars (3 000 \$) maximum, non récurant, soit accordé à l'École Jésus-Marie afin de les aider à défrayer les coûts de réfection de leur salle de spectacle.

R-2010-06-3803: Mandat à Patrice Simard – accès à l'information – Josée Bilodeau

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville mandate la firme Sylvain, Parent, Gobeil (Me Patrice Simard) pour représenter la Ville de Beauceville à la Commission d'accès à l'information du Québec dans la cause no CAI 10 00 43.

Que la greffière, Madeleine Poulin, soit autorisée à contacter l'avocat, l'assister et lui fournir les documents nécessaires.

R-2010-06-3804: ClicSÉCUR autorisation à Céline Veilleux pour utilisation

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

Que Céline Veilleux, trésorière-adjointe, soit et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville, les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le Ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services électroniques ClicSÉCUR.

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

R-2010-06-3805: Embauche de personnel - Employé des Parcs

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée le 20 mai 2010;

Attendu que 10 personnes ont proposées leur candidature;

Attendu que 5 personnes ont été retenues pour une entrevue;

Attendu la recommandation du Directeur de l'urbanisme et du Responsable des loisirs qui est de retenir la candidature de M. Jean-Marc Rodrigue pour occuper, de façon saisonnière, le poste d'Employé des Parcs;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que M. Jean-Marc Rodrigue soit engagé pour la période estivale 2010 comme employé des parcs et d'autoriser le Directeur général à signer le contrat de travail prévu à cette fin

R-2010-06-3806: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que le candidat Maxime Roy rencontre les critères de base et réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprenti pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, selon l'entente à intervenir et la rémunération selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Maxime Roy comme apprenti pompier aux conditions de l'entente à intervenir.

Que M. Jacques Francoeur, directeur général et M. Dan Roy, direction du service de sécurité incendie sont autorisés à signer ladite entente.

R-2010-06-3807: Autorisation signature protocole entente – pompier d'appoint d'entraide

Attendu l'adoption par le ministre de la Sécurité publique du schéma de couverture de risques de la MRC Robert-Cliche en sécurité incendie;

Attendu que la mise en œuvre du schéma prévoit une planification régionale;

Attendu que les municipalités doivent réaliser des protocoles d'alerte automatique en fonction des risques afin d'avoir les effectifs nécessaires;

Attendu qu'à l'extérieur des périmètres urbains, les municipalités doivent prévoir que certains secteurs seront desservis en première intervention par la caserne la plus rapprochée de l'incendie en temps de déplacement;

Attendu que les municipalités souhaitent modifier les ententes déjà en place et encadrer les nouvelles modalités d'assistance en cas d'incendies ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de leur service de sécurité incendie;

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'autoriser monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente régissant les modalités pour le pompier d'appoint d'entraide entre la Ville de Beauceville et Ville St-Joseph-de-Beauce lors d'interventions des services de sécurité incendie.

A-2010-06-293: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-233 afin d'augmenter l'emprunt pour la rénovation du Centre Sportif et récréatif

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

A-2010-06-294: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 95-388, afin d'augmenter le fonds de roulement.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-06-3808: Adoption du règlement no 2010-238

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 10 mai 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le directeur général, Jacques Francoeur, indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-238 modifiant le règlement 2003-139 sur le zonage, soit adopté tel que rédigé.

R-2010-06-3809: Adoption du règlement no 2010-239

Attendu qu'un avis de motion, portant le numéro 2010-04-287, a été donné à la séance régulière du 6 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

Que le règlement 2010-239 décrétant une dépense de 570 236 \$ et un emprunt de 570 236 \$ pour la réfection de la toiture de la caserne incendie et la réfection de la Route du Raccourci soit adopté tel que lu

R-2010-06-3810: Adoption du règlement no 2010-240

Attendu qu'un avis de motion, portant le numéro 2010-04-288, a été donné à la séance régulière du 19 avril 2010;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2010-240 décrétant une dépense de 1 139 471 \$ et un emprunt de 1 139 471 \$ pour divers travaux de réhabilitation du réseau aqueduc et égout et du réservoir de la 107^e Rue soit adopté tel que lu.

R-2010-06-3811: Fermeture de règlement 2009-218

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet du règlement, voir annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la Ville de Beauceville modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

« par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante du règlement correspondant identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe. »

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

R-2010-06-3812: Autorisation des travaux – terrain de tennis

Considérant que les terrains de tennis ont lieu d'être rénovés;

Considérant que l'ensemble des travaux s'élèvent à 125 515 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville autorise les travaux de rénovation des terrains de tennis au montant de 125 515 \$, incluant les taxes;

D'accepter l'offre faite par Bourassa Sport Technologie Inc pour la fourniture et l'installation d'un revêtement « système Pro-surface » pour la surface des terrains au montant de 69 300 \$, excluant les taxes;

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer le contrat à intervenir, s'il y a lieu;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement emprunté, règlement 2006-172,

R-2010-06-3813: Signature entente – Transport en Vrac

Considérant qu'il y a lieu d'établir une entente pour le transport en vrac lors d'exécution d'un contrat pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser le directeur général, Jacques Francoeur, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente avec ANCAI, région 03 concernant le transport en vrac lors d'exécution de contrat pour la Ville de Beauceville.

R-2010-06-3814: Mandat à Genivar – Travaux 7^e Avenue

Considérant que des travaux de réfection de la conduite d'eau et voirie sont prévus sur la 7^e Avenue;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre de la réfection de la conduite d'eau et voirie de la 7^e Avenue au montant de 12 100 \$, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt 2010-240.

QUE la firme Genivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

R-2010-06-3815: Mandat à Génivar – Travaux réhabilitation de conduite d'eau 125^e Rue, de la 17^e Avenue et la route Fraser

Considérant que des travaux réhabilitation de conduite d'eau sont prévus à la 125^e Rue, de la 17^e Avenue et la route Fraser;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre pour les travaux réhabilitation de conduite d'eau à la 125^e Rue, de la 17^e Avenue et la route Fraser au montant de 2 800 \$, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues aux règlements d'emprunt 2010-240;

QUE la firme Genivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

R-2010-06-3816: Mandat à Génivar – Travaux remplacement de l'égout domestique dans la servitude entre la 125^e Rue et la 129^e Rue

Considérant que des travaux de remplacement de l'égout domestique sont prévus dans la servitude entre la 125^e Rue et la 129^e Rue;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre pour les travaux de remplacement de l'égout domestique sont prévus dans la servitude entre la 125^e Rue et la 129^e Rue au montant de 3 900 \$, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt 2010-240;

QUE la firme Genivar soit autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

R-2010-06-3817: Demande à la CPTAQ

Considérant la demande faite par Mme Lise Poulin à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner le lot 4 241 703 du cadastre officiel de la province de Québec pour un usage non agricole;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant qu'il reste des espaces en zone urbaine pour des usages résidentiels;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Mme Lise Poulin, à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner le lot 4 241 703 du cadastre officiel de la province de Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 31 mars 2010.

R-2010-06-3818: Demande à la CPTAQ

Considérant la demande faite par Mme Louise Mathieu à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner et de lotir le lot 3 489 135 du cadastre officiel de la province de Québec;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que bien qu'il reste des espaces en zone urbaine pour de la construction résidentielle, la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Mme Louise Mathieu, à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner et de lotir le lot 3 489 135 du cadastre officiel de la province de Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 11 avril 2010.

R-2010-06-3819: Demande à la CPTAQ

Considérant la demande faite par M. Roger Giroux à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'acquérir les lots 4 061 284, 4 061 589, 4 061 346 et le 4 241 807 du cadastre officiel de la province de Québec;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 7 JUIN 2010 (suite)

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par M. Roger Giroux, à l'effet d'obtenir une autorisation d'acquérir les lots 4 061 284, 4 061 589, 4 061 346 et le 4 241 807 du cadastre officiel de la province de Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 2 juin 2010.

R-2010-06-3820: Demande à la CPTAQ

Considérant la demande faite par Mesdames Jocelyne Roy et Chantal Roy et de Monsieur Gaétan Roy à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de céder dans le but de rendre conformer l'occupation des lots 1625-P, 1627-P et le lot 1628-P du cadastre de la paroisse St-François pour la Ville de Beauceville;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Mesdames Jocelyne Roy et Chantal Roy et de Monsieur Gaétan Roy à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de céder des parties de terrains, dans le but de rendre conformer l'occupation des lots : 1625-P, 1627-P et le lot 1628-P du cadastre de la paroisse St-François pour la Ville de Beauceville pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 22 mai 2010.

R-2010-06-3821: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Période de questions

M. Léo Poulin: demande de faire les démarches afin d'interdire le virage à droite aux feux rouges à l'intersection de la route 108 et de la route 173. Lors du lignage des traverses piétonnières sur le boulevard demander qu'elles soient plus visibles en étant plus large.

M. Richard Poulin: demande une rampe de mise à l'eau pour embarcations et remarque qu'il n'y a pas eu possibilité de poser des questions après le dépôt des états financiers.

M. Clément Rodrigue: demande à ce que le Sacré-Cœur soit réparé parce que très détérioré et fait remarquer que la croix lumineuse n'est presque plus visible.

R-2010-06-3822: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 21 juin 2010 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-06-3823: Adoption règlement 2010-241, modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 100 000 \$

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 juin 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller Paul Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-241 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 100 000 \$

R-2010-06-3824: Adoption règlement 2010-242, décrétant une augmentation de l'emprunt de l'ordre de 200 000 \$ pour la rénovation du centre sportif et récréatif pour un emprunt total de 2 736 727\$.

Attendu que suite aux appels d'offres, nous connaissons les couts de rénovation;

Attendu que nous devons disposer d'une marge de manœuvre en cas d'imprévus dans les travaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 juin 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseiller monsieur Dany Veilleux indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-242 décrétant une augmentation de l'emprunt de l'ordre de 200 000 \$ pour la rénovation du centre sportif et récréatif pour un emprunt total de 2 736 727\$.

R-2010-06-3825: Acceptation soumission pour la réfection du toit de la caserne conditionnellement à l'approbation du règlement par MAMROT.

Considérant la demande prix pour la réfection du toit de la caserne incendie;

Considérant la recommandation d'Alain Veilleux, architecte

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 JUIN 2010 (suite)

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission de Toitures Jules Chabot Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme et conditionnellement à l'approbation du règlement 2010-237 par le MAMROT.

R-2010-06-3826: Acceptation soumission pour la rénovation du centre sportif et récréatif.

Considérant la demande prix pour la rénovation du centre sportif et récréatif;

Considérant la recommandation d'Alain Veilleux, architecte

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission de la compagnie Éric Caron Inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme et autorise le maire et la greffière à signer le contrat à l'intervenir.

R-2010-06-3827: Approbation du bail et autorisation de signature bail avec Place Beauceville conditionnement à l'approbation du MAMROT

Considérant que la Ville de Beauceville désire contracter un bail afin d'occuper des locaux auprès de Place Beauceville Inc. au montant de 11 205 \$ annuellement plus les taxes, sur dix ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville loue un espace de 115,66 m² auprès de Place Beauceville inc. pour un montant de 11 205 \$/annuellement plus taxes pour une période de 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le bail à intervenir conditionnellement à l'approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de signature de ce bail.

R-2010-06-3828: Autorisation signature contrat des professionnels pour l'usine d'épuration

Considérant le processus d'appel d'offre tenu selon la loi 106 pour la mise à niveau de l'usine d'épuration et stations de pompage

Considérant les critères de pondération, la firme Roche a reçu la plus haute note;

Considérant l'offre de prix déposé par la firme Roche au montant de 57 000 \$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 JUIN 2010 (suite)

De mandater la firme Roche pour réaliser le travail prévu au devis d'appel d'offre.

R-2010-06-3829: Mandat à Genivar – travaux Chemin du Raccourci

Considérant que des travaux de réfection sont prévus sur le Chemin du Raccourci;

Considérant l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour la préparation des plans, devis et appel d'offre de la réfection du Chemin du Raccourci montant de 13 800 \$, taxes non incluses, et d'affecter les dépenses encourues au règlement d'emprunt 2010-239;

R-2010-06-3830: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

JACQUES FRANCOEUR, Ass. –greff.

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 5 JUILLET 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 juillet 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-07-3831 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en reportant l'item "16" « engagement personnel surnuméraire » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-07-3832 **Adoption des procès verbaux des séances du 7 et 21 juin 2010**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 7 et 21 juin 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt du résultat des tenues de registre du 17 juin et 5 juillet 2010 des règlements 2010-239; 2010-240 et 2010-242**Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales****R-2010-07-3833** **Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre, octobre 2010

R-2010-07-3834 **Dérogation mineure, 575 boul. Renault lot 3 488 054**

Attendu que deux demandes de dérogation mineure, à la propriété localisée au 575, boul. Renault, lot 3 488 054, à Beauceville ont été formulées à l'effet

- ❖ de réduire la marge de recul arrière à 1,5m (écart 0,5 m) au lieu de 2 mètres tel que prévu par le règlement.
- ❖ à autoriser une emprise au sol du bâtiment sur la superficie du terrain jusqu'à 80%

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 27 mai 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu

SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 (suite)

Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-07-3835 **Dérogation mineure, 247, 102^e Rue, lot 4 060 361**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 247, 102^e Rue, lot 4 060 361, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de permettre l'empiètement de la marge latérale de 1 à 1,5 mètre afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 27 mai 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-07-3836 **Dérogation mineure, 933, rang St-Charles, lot 3 488 658**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 933, rang St-Charles, lot 3 488 658, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de réduire la marge latérale à 0 pour régulariser l'emplacement d'une remise à l'arrière du bâtiment principal.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 27 mai 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-07-3837 **Dérogation mineure, 423-A, 19^e Avenue, lot 3 487 627**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 423-A, 19^e Avenue, lot 3 487 627, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de réduire la marge latérale à 1 mètre (écart de 1 mètre) au lieu de 2 mètres tel que prescrit par le règlement.

SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 (suite)

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 27 mai 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-07-3838 Dérogation mineure, 848, rang St-Gaspard, lot 3 488 553

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 848, rang St-Gaspard, lot 3 488 553, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de régulariser l'implantation du garage existant à l'intérieur de la marge avant minimum et à l'avant de la maison.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 31 mars 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 juin 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Steve Gosselin, Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-07-3839 Modification de la résolution 2010-02-3709 sur le mode de paiement

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la dépense du module gestion des vannes au montant de 4 500 \$ (TVQ incluse) soit payée par la taxe fédérale d'accise en remplacement du fonds de roulement emprunté (règl. #2006-172).

R-2010-07-3840 Modification de la résolution 2010-02-3709 sur le mode paiement

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

Que la dépense du portable de Michel Mercier au montant de 600 \$ (TVQ incluse) soit payée par le fonds d'opération en remplacement du fonds de roulement.

SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 (suite)

R-2010-07-3841 **Acquisition de licences informatiques**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la Ville de Beauceville acquiert les licences nécessaires d'offices professionnelles plus 2007 et la licence Windows serveur 2008 au montant de 9 176.92 \$ excluant les taxes.

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2010-07-3842 **Adoption du règlement 2010-243 pour constituer un comité des Ressources humaines**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ajournée du 19 avril 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que monsieur le Maire Luc Provençal indique l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-243 constituant un comité des Ressources humaines soit adopté tel que rédigé.

Engagement personnel surnuméraire

Considérant qu'il y a lieu de remplacer temporairement Mme Stéphanie Turgeon;

En conséquence, il est proposé par monsieur
Appuyé par monsieur _____, et résolu

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

QUE la Ville de Beauceville procède à l'embauche temporaire de Madame Sylvie Proulx au salaire de la classe _____.

QUE M. Jacques Francoeur, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

A-2010-07-295: **Avis de motion – Règlement pour véhicules hors route**

Le Conseiller Paul Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement visant à permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 (suite)

R-2010-07-3843 **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles**R-2010-07-3844** **Demande à la CPTAQ**

Considérant la demande faite par M. Paul-Eugène Thibodeau à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'aliéner les lots 3 489 535, 3 489 328 et 3 489 534 du cadastre officiel de la province de Québec pour un usage non agricole;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant qu'il reste des espaces en zone urbaine pour des usages résidentiels, la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la demande puisque cette dernière n'est pas produite dans le but de faire une nouvelle construction résidentielle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par M. Paul-Eugène Thibodeau, à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner les lots 3 489 535, 3 489 328 et 3 489 534 du cadastre officiel de la province de Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 24 mai 2010.

R-2010-07-3845 **Modification à la résolution 2010-06-3819 – Demande à la CPTAQ**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2010-06-3819 soit modifiée en y ajoutant après le lot « 4 241 807 » les mots suivants « et tous les autres lots mentionnés à l'annexe « B » de la présente demande »

R-2010-07-3846 **Modification à la résolution 2010-03-3730**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la résolution no 2010-03-3730 soit modifiée comme suit : en enlevant le paragraphe « QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fonds de roulement. » et est remplacé par le suivant « Que pour en défrayer les coûts pour toutes les années, le montant représentant les versements, capital et intérêts dudit contrat de location/achat, soient affectés au Fonds de roulement. »

SÉANCE DU 5 JUILLET 2010 (suite)

R-2010-07-3847 **Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le plan de signalisation concernant les arrêts obligatoires soit modifié en ajoutant à l'alinéa 53 les mots suivants « et la 89^e Rue »

R-2010-07-3848 **Démission de Thierry Gagné, pompier**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Thierry Gagné prenant effet le 1^{er} juillet 2010.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis 5 septembre 2006 comme pompier au Service de sécurité incendie.

Période de questions

M. Jean Turgeon dépose une pétition des résidents de la 110^e Rue afin qu'un panneau « arrêt » soit installé sur la 110^e Rue à l'intersection de la 82^e Rue.

M. le Maire Luc Provençal adresse des félicitations au comité « Suivons le no 29 » pour tout le travail fait lors des événements qu'ils ont tenus.

R-2010-07-3849 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE DU 2 AOUT 2010

À une séance régulière des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 août 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents: Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu et Dany Veilleux ne formant pas le quorum requis.

Après trente minutes de constatation de défaut de quorum, l'assemblée est ajournée au 9 août 2010 à 20h00.

Madeleine Poulin, Greffière

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010

Procès verbal de la séance ajournée au 9 août 2010 à 20h00 et à laquelle sont présentes Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-08-3850 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant à l'item "affaires nouvelles"

« autoriser le directeur général à signer des ententes pour vente de terrains dans le parc industriel »

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-08-3851 **Adoption du procès verbal de la séance du 5 juillet 2010**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE le procès verbal de la séance du 5 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

R-2010-08-3852 **Emprunt temporaire – tous les règlements**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la Ville de Beauceville contracte des emprunts temporaires couvrant tous les règlements d'emprunt actuels et futurs à la Banque Nationale du Canada, aux taux courant, jusqu'à concurrence d'un million dollars (1 000 000 \$) et ce, jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunt.

R-2010-08-3853 **Appropriation des soldes disponibles des règlements fermés**

Considérant que le refinancement du règlement 2004-130 pour l'acquisition d'un réseau privé d'aqueduc et des travaux de connexion au réseau d'aqueduc de la municipalité se fera en décembre 2010:

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la Ville de Beauceville approprie un montant de huit mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et soixante et un sous (8 488,61 \$) du solde disponible de ce règlement d'emprunt fermé à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement.

R-2010-08-3854 **Modifiant la résolution 2010-06-3812, autorisation des travaux – terrain de tennis**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

Que la résolution 2010-06-3812 soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

« Que les revenus des commandites reliés aux travaux du terrains de tennis doivent être déposés dans le fonds de roulement emprunté en contrepartie des dépenses. »

R-2010-08-3855 **Autorisation dépenses pour la glissière rang la Plée**

Considérant qu'il y a lieu d'installer une glissière de sécurité au rang la Plée afin d'en augmenter la sécurité;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'autoriser l'installation de glissière de sécurité en bordure du rang la Plée par les Entreprises Steeve Couture Inc. pour un montant de sept mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars et trente cents (7 295,30 \$) excluant les taxes.

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fond de roulement.

R-2010-08-3856 **Acceptation soumission travaux de réfection de la 7^e Avenue et 125^e à 129^e Rue**

Considérant la demande prix pour la réfection de la 7^e Avenue et 125^e à 129^e Rue;

Considérant la recommandation de la firme Genivar,

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission de la compagnie Giroux & Lessard Ltée étant le plus bas soumissionnaire conforme sans inclure les travaux d'asphaltage.

D'autoriser le Maire et la Greffière à signer le dit contrat et d'autoriser les dépenses encourus à même le règlement d'emprunt no 2010-240 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des régions et Occupation du territoire (MAMROT).

R-2010-08-3857 **Acceptation soumission travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de la 125^e Rue, de la 17^e Avenue et de la Route Fraser**

Considérant la demande prix pour la réhabilitation de la conduite d'eau de la 125^e Rue, de la 17^e Avenue et de la Route Fraser;

Considérant la recommandation de la firme Genivar,

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission de la compagnie Acuro étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de cent vingt huit mille six cent soixante-dix-sept dollars et cinquante cents (128 677,50 \$) taxes incluses.

D'autoriser le Maire et la Greffière à signer le dit contrat et d'autoriser les dépenses encourus à même le règlement d'emprunt no 2010-240 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des régions et Occupation du territoire (MAMROT).

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

R-2010-08-3858 **Autorisation cueillette de légumes ou fruits sauvages**

Considérant que la partie non exploitée dans le parc industriel a un potentiel de récolte de légumes ou fruits sauvages;

Considérant la demande d'un citoyen afin de l'autoriser à la cueillette de ces fruits ou légumes;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente afin de permettre l'exploitation d'un jardin sauvage sur les terrains du Parc Industriel.

R-2010-08-3859 **Renouvellement assurance des frais juridiques**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE Ville de Beauceville renouvelle, pour un terme de 12 mois à compter du au 1^{er} juillet 2010, le contrat d'assurance des frais juridiques aux conditions soumises, par BFL Québec Inc. en date du 29 juin 2010.

R-2010-08-3860 **Modification à la résolution 2010-07-3844**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE la résolution 2010-07-3844 soit modifiée en enlevant le lot 3 489 534 et ajouter les lots 3 489 536 et 3 489 537.

R-2010-08-3861 **Engagement personnel surnuméraire**

Considérant qu'il y a lieu de remplacer temporairement une employée permanente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville procède à l'embauche temporaire de Madame Sylvie Poulin au salaire de la classe 1, échelon 9

QUE M. Jacques Francoeur, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

R-2010-08-3862 **Appui à Excavations de la Chaudière auprès de la CPTAQ**

Considérant la demande faite par Excavations de la Chaudière à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 3 488 195 du cadastre du Québec circonscription foncière de Beauce

Considérant que cette demande est une prolongation d'une autorisation déjà accordée;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

Considérant que cette demande a été étudiée par la Commission d'urbanisme et en recommande l'approbation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Excavations de la Chaudière Inc. à l'effet d'obtenir une autorisation de prolonger l'autorisation d'extraire du tuf pour une période de 3 ans et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 488 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, dans la Ville de Beauceville.

R-2010-08-3863 **Piste cyclable – MRC**

Considérant que le dossier technique de la piste cyclable respecte les échéanciers prévus;

Considérant que la MRC Robert-Cliche doit planifier la suite de réalisation du dossier;

Considérant qu'à cette étape du dossier, il devient primordial que certains engagements soient définis;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu unanimement

De demander à la MRC Robert-Cliche:

- de débiter les démarches d'acquisition de compétence pour la réalisation de la piste cyclable
- d'officialiser les sommes à venir dans le Parc rural pour le dossier de la piste cyclable
- d'identifier le dossier « piste cyclable » comme un investissement régional.

R-2010-08-3864 **La proclamation des journées de la culture**

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Ville De Beauceville et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Beauceville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOÛT 2010 (suite)

Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu,

QUE la municipalité de Ville de Beauceville à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

R-2010-08-3865 **Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

Que le plan de signalisation concernant les arrêts obligatoires soit modifié en ajoutant à l'alinéa 91 les mots suivants « *et la 82e Avenue* »

R-2010-08-3866 **Modification au règlement 2010-242**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu

QUE le titre du règlement no 2010-242 soit modifié comme suit;

Modifiant le règlement 2010-233 pour augmenter l'emprunt à 2 736 727 \$ pour la rénovation du centre sportif et récréatif

QUE l'article suivant soit ajouté

5. *L'annexe « A » du règlement 2010-233 soit remplacée afin de refléter les montants tel que soumis et que la nouvelle annexe soit annexé au règlement 2010-242.*

QUE l'article 5 soit renuméroté à l'article 6.

R-2010-08-3867 **Rues principales**

Attendu que la Ville de Beauceville désire poser des gestes concrets pour favoriser et promouvoir son développement commercial ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire orienter son développement en harmonisant les interactions à venir, entre les différents acteurs sociaux et économiques de son milieu;

Attendu que la Ville de Beauceville désire entreprendre une démarche de revitalisation, à la grandeur de son territoire;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit accorder une priorité à la revitalisation du centre-ville, à l'intérieur de sa démarche globale de revitalisation ;

Attendu que la Ville de Beauceville, via son Conseil de Ville, le Conseil Consultatif en Urbanisme et un comité indépendant de représentants actifs de la vie commerciale et communautaire, a étudié la procédure de revitalisation ;

Attendu que des représentants de la Ville de Beauceville ont rencontré et discuté à plusieurs reprises avec des représentants de la Fondation des Rues Principales ;

Attendu que la Fondation des Rues Principales est un organisme à but non lucratif ;

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

Attendu que la Fondation des Rues Principales possède plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la revitalisation municipale ;

Attendu que la Fondation des Rues Principales a produit pour la Ville de Beauceville, en juillet 2010, une proposition qui répond aux attentes de l'objectif de développement ;

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la ville de Beauceville mandate la Fondation des Rues Principale pour l'accompagner à l'intérieur de sa démarche de revitalisation, en fonction de la proposition faite à la Ville de Beauceville en juillet 2010;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même le poste « revitalisation – aménagement, urbanisme et développement » le montant total incluant les taxes.

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir.

R-2010-08-3868 Approbation du bail et autorisation de signature bail avec Place Beauceville conditionnement à l'approbation du MAMROT

Considérant que la Ville de Beauceville désire contracter un bail afin d'occuper des locaux auprès de Place Beauceville Inc. au montant de 11 205 \$ annuellement plus les taxes, sur dix ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

QUE la Ville de Beauceville loue un espace de 115,66 m² auprès de Place Beauceville inc. pour un montant de 11 205 \$/annuellement plus taxes pour une période de 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A »

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le bail à intervenir conditionnellement à l'approbation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de signature de ce bail.

QUE la présente annule la résolution no 2010-06-3827 à toutes fins que de droit.

R-2010-08-3869 Adoption du règlement no 2010-244

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 juillet 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

Attendu que le conseiller Claude Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2010-244 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux soit adopté tel que présenté.

R-2010-08-3870 **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

*Affaires nouvelles***R-2010-08-3871** **Autorisation signature entente - vente de terrains Parc Industriel**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE le Directeur général, Jacques Francoeur, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville des protocoles d'entente pour la vente de terrains dans le Parc Industriel.

Période de questions

- Martin Rodrigue: - Quand la terminaison des travaux en cours: l'aréna, le Centre Culturel, le terrain de tennis...
 - Combien coûte Fondation Rues Principales
 - Qu'est qui va être fait comme travaux suite au dépôt du rapport des ingénieurs concernant les pluies diluviennes
- Jacques Légaré: - Concernant la compétence de la piste cyclable est-ce que la MRC qui va gérer le dossier et est-ce que la Ville aura son mot à dire par la suite
 - Suite autorisation signature entente dans Parc Industriel pour vente de terrains est-ce de nouvelles entreprises
 - Cueillette de petits fruits, est-ce pour la culture ou sauvage
- Gérard Roy - Sur l'avenue Lambert, panneau signalisation à 50km il y a beaucoup de branches et nuit à la visibilité

R-2010-08-3872 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

SÉANCE AJOURNÉE 9 AOUT 2010 (suite)

Résolution no 2010-08-3866

ANNEXE "A" - RÈGLEMENT 2010-242

Organisation de chantier, démolition	84 000.00 \$
Excavation, remblai et pavage	36 865.00 \$
Travaux de béton	24 000.00 \$
Maçonnerie	151 345.00 \$
Structure d'acier	60 000.00 \$
Enveloppe extérieure, menuiserie	76 819.19 \$
Toiture	18 000.00 \$
Mobilier intégré	48 000.00 \$
Système intérieur	48 000.00 \$
Peinture	59 000.00 \$
Finis de plancher (sauf céramique piscine)	13 500.00 \$
Céramique piscine (plage et bassin)	80 000.00 \$
Vitrierie commerciale	51 345.00 \$
Portes / quincaillerie (sauf vitrierie commerciale)	49 000.00 \$
Électricité	129 500.00 \$
Ventilation	344 000.00 \$
Système de filtration	347 600.00 \$
Plomberie	186 000.00 \$
Administration, profits et autres	194 999.78 \$
	2 002 086.86 \$
Amiante	40 999.34 \$
IMPRÉVU	189 919.93 \$
Total construction	2 233 006.12 \$
Honoraires professionnels	200 000.00 \$
Taxes (7,88%)	191 720.88 \$
frais financiers	112 000.00 \$
GRAND TOTAL	2 736 727.00 \$
montant du règlement emprunt 2010-242	2 736 727.00 \$

SÉANCE 7 SEPTEMBRE 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 septembre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-09-3873 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-09-3874 **Adoption des procès verbaux des séances du 2 et 9 août 2010**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 2 et 9 août 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt des indicateurs de gestion 2009**R-2010-09-3875** **Appui Association des locataires du HLM Le Castel**

Attendu que la Ville de Beauceville s'est engagée à offrir une meilleure qualité de vie à tous ses citoyens;

Attendu que la Ville de Beauceville est impliquée dans la gestion de l'Office d'Habitation et le HLM le Castel et apporte un soutien financier;

Attendu qu'il est important de développer un milieu de vie de qualité pour nos aînés et de favoriser leur participation sociale.

Attendu qu'avec la création du projet « Unis en fraternité à la salle communautaire » brisera l'isolement des aînés;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la Ville de Beauceville appuie le projet « Unis en fraternité à la salle communautaire » présenté par l'association des locataires du HLM Le Castel.

R-2010-09-3876 **Fermeture de règlement 2004-133**

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet du règlement 2004-133, voir annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par madame Renée Berberi

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville modifie le règlement 2004-133 identifié à l'annexe de la façon suivante :

« par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante du règlement correspondant identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe. »

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

R-2010-09-3877 Usine d'épuration – travaux en mécanique, clapets et vannes

Considérant qu'un appel d'offre a été fait pour des travaux et clapets pour l'usine d'épuration;

Considérant les offres reçus pour les travaux mécaniques sont:

Balancement MC	147,50 \$/heure
CWA	185,00 \$/heure
Thomas O'Connell	192,50 \$/heure

Considérant les offres reçus pour les clapets sont:

Flygt	9 992,00 \$
MVF	10 145,74 \$

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

D.M. Valves 13 332,59 \$

Considérant les offres reçus pour les vannes sont:

Norgas	9 934,00 \$
MVF	10 437,67 \$
D.M. Valves	10 523,44 \$
Provan	11 655,99 \$

Considérant les recommandations de la Firme Aquatech d'accepter les offres les plus basses;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE les travaux mécaniques soient accordés à Balancement MC au montant de 147,50 \$/heure et que le nombre d'heure sera selon les besoins;

QUE la fourniture des clapets soit accordée par ITT Water & Wasterwater de marque Flygt au montant de 9 992,00 \$ excluant les taxes.

QUE la fourniture des vannes soit accordée à Norgas au montant de 9 934,00 \$ excluant les taxes;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie les montants totaux équivalents, incluant les taxes, à même son règlement 2010-237.

R-2010-09-3878 Mandat à Aquatech – implantation système de télémétrie

Considérant qu'un mandat a été confié à la firme Aquatech pour la gérance de chantier de la rénovation de l'usine d'épuration et que l'étude d'implantation d'un système de télémétrie n'était pas inclus dans ledit mandat;

Considérant l'offre de la firme Aquatech pour l'étude d'implantation d'un système de télémétrie;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

D'accepter l'offre de la firme Aquatech pour l'étude d'implantation d'un système de télémétrie au montant de 8 850 \$ excluant les taxes selon l'estimation fournie datée du 31 août 2010;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-237.

R-2010-09-3879 Vente camion International Paystar 5000 autorisation signature contrat

Considérant la mise au rancart du camion International Paystar 5000 – 1992;

Considérant les appels d'offre publiés dans la revue "Publiquip" édition de juillet 2010 et dans l'Hebdo Régional édition du 29 juillet 2010

Considérant les offres reçues sont

Jean-Pierre Thériault, Iles de la Madeleine 15 750 \$

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

Les Entreprises René Newberry (1991) Inc., St-Mathieu du Parc	14 550 \$
Excavation M & P, Mirabel	14 060 \$
9106-1291 Québec Inc., Ruisseau à Rebours	9 000 \$
Les Pavages Céka Inc., Mercier	9 000 \$
Les Excavations Richard Michaud Inc., Rimouski	7 000 \$
Les Plantations Desrochers Inc., Lanoraie	4 300 \$

Considérant que l'offre la plus avantageuse est:

Jean-Pierre Thériault, Iles-de-la-Madeleine pour le camion International Paystar 5000 - 1992 au montant de 15 750 \$.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le camion International Paystar 5000 - 1992 soit vendu à M. Jean-Pierre Thériault, Iles-de-la-Madeleine au montant de 15 750,00 \$; excluant les taxes, le tout vendu tel que vu et sans garantie.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents nécessaires à cette transaction.

R-2010-09-3880 Vente camion International Paystar 5000 autorisation signature contrat

Considérant la mise au rancart du camion International Paystar 5000 – 1984;

Considérant les appels d'offre publiés dans la revue "Publiquip" édition de juillet 2010 et dans l'Hebdo Régional édition du 29 juillet 2010

Considérant les offres reçues sont

Jean-Pierre Thériault, Iles de la Madeleine	10 250 \$
Excavation M & P, Mirabel	8 960 \$
Les Entreprises René Newberry (1991) Inc., St-Mathieu du Parc	8 500 \$
Les Pavages Céka Inc., Mercier	7 500 \$
Les Plantations Desrochers Inc., Lanoraie	3 000 \$

Considérant que l'offre la plus avantageuse est:

Jean-Pierre Thériault, Iles-de-la-Madeleine pour le camion International Paystar 5000 - 1984 au montant de 10 250 \$.

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu à l'unanimité

QUE le camion International Paystar 5000 - 1984 soit vendu à M. Jean-Pierre Thériault, Iles-de-la-Madeleine au montant de 10 250,00 \$; excluant les taxes, le tout vendu tel que vu et sans garantie.

QUE le directeur des travaux publics, Denis Guay, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents nécessaires à cette transaction.

R-2010-09-3881 Modification résolution no 2010-03-3731

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

QUE la résolution no 2010-03-3731 « donnant un mandat à la Firme Genivar pour le prolongement du réseau au Rang St-Charles et la réfection du réservoir de la 1073 Rue » soit modifié en ajoutant le paragraphe suivant:

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond de la taxe fédérale d'accise le montant total incluant les taxes.

R-2010-09-3882 **Mandat surveillance à la firme Génivar**

Considérant les divers travaux effectués dans la Ville de Beauceville;

Considérant l'offre de Génivar pour surveiller lesdits travaux;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

D'accepter l'offre de Génivar pour les travaux de surveillance de chantier pour:

- ❖ Les travaux de réhabilitation conduite 125^e Rue, 17^e Avenue et Route Fraser à un tarif horaire pour un montant budgété de 3 480 \$ excluant les taxes;
- ❖ Les travaux de réhabilitation conduite d'égout 125^e et 129^e Rue à un tarif horaire pour un montant budgété de 4 405 \$ excluant les taxes;
- ❖ La réfection de conduite d'aqueduc 7^e Avenue pour un montant forfaitaire de 9 900 \$ excluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-240

- ❖ Les travaux de réfection du chemin du Raccourci à un tarif horaire pour un montant budgété de 10 820 \$ excluant les taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-239.

R-2010-09-3883 **Modification 2010-063819, demande à la CPTAQ – Roger Giroux**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la résolution no 2010-06-3819 « demande à la CPTAQ » soit modifié en y ajoutant les numéros de lots suivants: 4 061 326, 4 061 348, 4 061 349, 4 241 804, 4 061 332, 4 060 600, 4 061 345.

R-2010-09-3884 **Demande CPTAQ – lot 3 489 490**

Considérant la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'aliénation et le lotissement en faveur du lot 3 489 490, pour agrandir le lot 3 802 616, où se situe la résidence principale, dans le but d'y accomplir divers usages accessoires;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 10 juin 2010.

Monsieur le maire Luc Provençal quitte la réunion et M. Claude Mathieu, maire suppléant préside l'assemblée

R-2010-09-3885 **Demande CPTAQ – Hydro Québec**

Considérant qu'Hydro-Québec désire installer une nouvelle ligne d'alimentation électrique du poste électrique de Sainte-Marie au poste électrique de Beauceville;

Considérant que l'ajout de cette nouvelle ligne électrique devra empiéter sur des terrains en zone agricole sur le territoire de la Ville de Beauceville;

Considérant qu'Hydro-Québec a produit une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, les lots suivants: 3 487 681; 3 487 680; 3 487 677; 3 487 678; 3 487 686; 3 487 676; 3 487 363; 3 487 682; 3 487 683; 3 487 684; 3 487 685; 3 487 689; 3 487 466; 3 487 467; 3 487 465; 3 487 460; 3 487 464; 3 943 154; 3 487 462; 3 487 463; 3 487 461; 3 487 468; 3 489 997; 3 487 365; 3 487 366; 3 487 364; 3 490 447; 3 487 469; 3 487 370; 3 487 371 tels que mentionnés à l'intérieur de l'annexe 1, jointe à la demande d'autorisation datée du 29 juin 2010;

Considérant qu'à notre avis, cette demande n'aura aucun impact négatif, significatif, sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par Hydro-Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour les lots et les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 29 juin 2010.

R-2010-09-3886 **Demande CPTAQ – 3 490 092**

Considérant la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 3 490 092 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif contre l'agriculture;

Considérant qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine, des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 3 490 092 du cadastre du Québec, tel que présentée à l'intérieur du formulaire d'autorisation daté du 19 août 2010.

R-2010-09-3887 **Demande CPTAQ – 3 489 059 – 3 489 044**

Considérant la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 3 489 059 et une partie du lot 3 489 044 du cadastre officiel du Québec, dans la Ville de Beauceville;

Considérant que cette demande permettrait de rectifier ses titres de propriété concernant les immeubles visés;

Considérant qu'avec la rénovation cadastrale il apparaît que l'occupation des lieux ne correspond pas à la description de l'emplacement que l'on retrouve dans les titres;

Considérant que cette rectification conserverait la propriété conforme à la réglementation municipale;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif contre l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner et de lotir afin de permettre la régularisation d'une partie des lots 3 489 059 et 3 489 044 du cadastre officiel du Québec, dans la Ville de Beauceville.

R-2010-09-3888 **Dérogation mineure – 430, 9^e Avenue, 3 487 639**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 430, 9^e Avenue, lot 3 487 639 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ *de permettre l'empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant de la 169^e Rue, sur une profondeur de 2,8 mètres. Le résultat aura pour effet d'avoir le coin du nouveau bâtiment à 4,77 mètres et la nouvelle pergola à 3,30 mètres de la limite du terrain au lieu de 6,0 mètres comme prévu au règlement*

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 19 août 2010

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

R-2010-09-3889 **Dérogation mineure – 315, 41^e Rue, 4 513 819**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 315, 41^e Rue, lot 4 513 819 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ *de permettre l'agrandissement du garage existant avec un abris d'auto de 12 pieds de largeur par 34 pieds de longueur, la dérogation aura pour résultat de permettre un garage avec une superficie de plus de 7% de la superficie du bâtiment principal.*

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 19 août 2010

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

Monsieur Luc Provençal siège maintenant et préside l'assemblée**R-2010-09-3890** **Fermeture temporaire de la 142^e Rue**

Attendu que le Club Optimiste de Beauceville organise une course de "boîte à savon", le 19 septembre prochain;

Attendu que l'activité aura lieu dans la 142^e Rue;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement la 142^e Rue pendant la durée de l'événement soit de 11h00 à 17h00 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la fermeture temporaire de la 142^e Rue, le 19 septembre 2010 de 11h00 à 17h00 inclusivement, afin de permettre la tenue de l'activité du Club Optimiste de Beauceville.

Il est de plus résolu que cette autorisation pourra être reportée au 26 septembre 2010, advenant le cas où la mauvaise température ne permettrait pas que cette activité se fasse le 19 septembre 2010.

R-2010-09-3891 **Radiation comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

RÉFÉRENCES	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
8319-51-6056-02	456.33 \$	217.95 \$	2007 et -	674.28 \$
8319-44-1964-02	248.99 \$	23.02 \$	2007	272.01 \$
8319-44-1964-03	336.00 \$	96.38 \$	2007	432.38 \$
8220-32-0013-02	285.46 \$	86.08 \$	2007	371.54 \$
8417-09-0044	77.69 \$	8.60 \$	2007	86.29 \$
8121-65-5939	404.00 \$	86.70 \$	2007	490.70 \$
D-5087	32 623.89 \$	4 521.25 \$	2009	37 145.14 \$
D-5722	543.26 \$	258.68 \$	2005	801.94 \$
D-5734	149.00 \$	23.47 \$	2008	172.47 \$
D-5743	2 833.00 \$	752.13 \$	2008	3 585.13 \$
54.139.90	9 027.77 \$		2004	9 027.77 \$
D-2118	1 383.44 \$	37.52 \$	2010	1 420.96 \$
	48 368.83 \$	6 111.78 \$		54 480.61 \$

R-2010-09-3892 **Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

M. Luc Provençal: donne de l'information de l'avancement des travaux aux divers endroits dans la Ville et l'aréna.

M. Paul Veilleux: Remercie et félicite les organisateurs de l'activité de la débâcle qui a eu lieu sur l'île au cours le 21 août dernier et particulièrement Messieurs Sylvain Routhier, Paul Bernard et Yvan Veilleux.

Période de questions

M. Roland Cloutier: - À propos de la radiation des comptes à quel endroit que le manque à gagner est récupérer
- Questionne la responsabilité de la Ville sur les bris des boites à malle lors du déneigement l'hiver

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

M. Martin Rodrigue: Aimerais savoir où en est rendu les montants qu'Hydro Québec devait remettre suite au questionnaire "Mieux consommer" que les gens devaient remplir et que ces argents devaient servir à mettre en fonction le tableau indicateur

R-2010-09-3893 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 (suite)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 septembre 2010 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-09-3894: Acception soumission pour la réfection de la 9^e Avenue.

Considérant la demande prix pour la réfection de la 9^e Avenue;

Considérant les offres reçus pour les matériaux de PVC, fonte et accessoires sont:

Distribution Brunet Inc.	22 138,95 \$
Réal Huot Inc.	22 310,69 \$
J.U. Houle	22 782,01 \$
Wolseley Canada Inc.	24 806,21 \$
Emco Corporation	25 800,85 \$

Considérant les offres reçus pour les matériaux de béton et accessoires sont:

Les Industries de Ciment La Guadeloupe Inc.	7 056,10 \$
Béton Provincial Ltée	9 776,28 \$

Considérant les offres reçus pour la machinerie et main d'œuvre sont:

Les Excavations Jean-Louis Mathieu Inc.	52 096,33 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	60 476,40 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	63 559,91 \$
A. Quirion Excavation Inc.	64 327,41 \$
9060-1535 Québec Inc. – A.D. Roy	72 860,82 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter les offres les plus basses;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte les soumissions suivantes:

- ❖ pour les matériaux de PVC, fonte et accessoires
Distribution Brunet Inc. 22 138,95 \$
- ❖ les matériaux de béton et accessoires
Les Industries de Ciment La Guadeloupe Inc. 7 056,10 \$
- ❖ pour la machinerie et main d'œuvre
Les Excavations Jean-Louis Mathieu Inc. 52 096,33 \$

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son règlement 2009-220,

R-2010-09-3895: Approbation pour l'achat et la pose de trois têtes de ponceaux.

Considérant les recommandations de la Firme Roche afin de prévenir des dommages à des propriétés;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'approuver l'achat et la pose de 3 têtes de ponceaux en ailes à être installés sous la route Fraser et le rang St-Charles au montant de 6 800 \$.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2010 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2010-09-3896: Achat d'un photocopieur

Considérant qu'à la Bibliothèque Madeleine-Doyon le besoin d'un photocopieur plus performant est nécessaire;

Considérant qu'au Service des Loisirs le même besoin est là;

Considérant que c'est à l'hôtel de ville qu'il se tire le plus de photocopies;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

D'acquérir de la compagnie Équipement Demers un photocopieur Sharp MX4101N au montant de 8 993 \$ avant taxes, pour l'hôtel de ville;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

QUE le photocopieur « Canon Imagerunner 3300 » de l'Hôtel de Ville soit transféré au Service des Loisirs;

Que celui du service des Loisirs « Canon NP-6230 » soit transféré à la Bibliothèque Madeleine-Doyon.

R-2010-09-3897: Approbation de comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le bordereau des comptes 2010-09-16 soit adopté tel que présenté.

R-2010-09-3898: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux;
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

Procès verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 septembre 2010 à 18h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseiller Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-09-3899: Acceptation soumission pour la réfection Chemin du Raccourci

Considérant la demande prix pour la réfection de la Route du Raccourci;

Considérant les offres reçus sont:

Pavages Abénakis Ltée	487 949,56 \$
Giroux & Lessard Léte	543 197,28 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	554 645,18 \$
Pavage Sartigan	569 830,22 \$
9060-1535 Québec Inc. – A.D. Roy	595 049,00 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission suivante:

❖ Pavages Abénakis Ltée 487 949,56 \$

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son règlement 2010-239.

R-2010-09-3900: Fermeture boul. Renault, cérémonie au Cénotaphe – 7 novembre 2010.

Attendu que le Comité du Cénotaphe organise un défilé militaire, le 7 novembre 2010;

Attendu que le défilé se fera sur le pont et le boulevard Renault;

Attendu que pour assurer la sécurité des participants et du public il y aurait lieu de fermer temporairement le pont et le boulevard Renault pendant la durée de l'événement soit de 10h00 à 13h00 sporadiquement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la tenue du défilé militaire sur le pont et du boulevard Renault, le 7 novembre 2010 de 10h00 à 13h00 sporadiquement.

R-2010-09-3901: Modification résolution 2010-09-3886:

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la résolution no 2010-09-3886 soit modifié en remplaçant le 1^{er} paragraphe par le suivant:

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

Considérant la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir le lot 3 487 370 du cadastre du Québec dans le but de vendre une partie du lot 3 487 370 et le lot 3 490 092.

QUE le dernier paragraphe soit remplacé par le suivant:

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir le lot 3 487 370 du cadastre du Québec dans le but de vendre une partie du lot 3 487 370 et le lot 3 490 092, tel que présentée à l'intérieur du formulaire d'autorisation daté du 19 août 2010.

R-2010-09-3902: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 4 OCTOBRE 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 octobre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-10-3903: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les items suivants:

- ❖ Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2010 des activités de fonctionnement et d'investissement à des fin fiscales;
- ❖ Mandat au Directeur général et au Directeur des travaux publics pour faire études de la faisabilité de la prolongation des services le long de la route 173 sud.

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-10-3904: Adoption des procès verbaux des séances du 7, 16, 27 septembre 2010

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 7, 16 et 27 septembre 2010 soient adoptés tels que rédigés.

R-2010-10-3905: Appropriation de solde disponible du règlement d'emprunt fermé # 2007-192

Considérant la fermeture en 2009 du règlement d'emprunt #2007-192 – Acquisition de l'ancienne imprimerie de Québecor situé au 205, 132^e Rue;

Considérant qu'il existe un solde disponible de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-neuf cents (74 983,49 \$) sur ce règlement d'emprunt;

Considérant que ce solde disponible doit être affecté au service de la dette des immeubles industriels municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approprie ce solde disponible au paiement des échéances annuelles de la dette des immeubles industriels municipaux, soit le capital et les intérêts.

R-2010-10-3906: Appropriation du solde disponible du règlement # 2004-132

Considérant que le refinancement du règlement # 2004-132 prolongement des services sur la 100^e Rue se fera en décembre 2010:

Considérant que ce règlement d'emprunt est fermé;

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010 (suite)

Que la Ville de Beauceville approprie le solde disponible de mille trois cent quatorze dollars (1 314,00 \$) à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement en décembre 2010.

R-2010-10-3907: Appropriation du solde disponible du règlement #2004-129

Considérant que le refinancement du règlement # 2004-129 prolongement des services sur la 99^e Rue et la 24^e Avenue se fera en décembre 2010:

Considérant que ce règlement d'emprunt est fermé;

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approprie le solde disponible de sept mille six dollars et soixante-douze cents (7 006,72 \$) à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement en décembre 2010.

R-2010-10-3908: Appropriation du solde disponible du règlement # 2004-133

Considérant que le refinancement du règlement # 2004-133 règlement décrétant des travaux de prolongement des services d'aqueduc, égout et voirie le long de la route 108 se fera en décembre 2010:

Considérant que ce règlement d'emprunt est fermé;

Considérant qu'il existe un solde disponible sur ce règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approprie le solde disponible de dix-sept mille trois cent quarante-six dollars et vingt cents (17 346,20 \$) à la réduction du solde de l'emprunt lors son refinancement en décembre 2010.

R-2010-10-3909: Dérogation mineure, 339, 110^e Rue, lot 4 061 241

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 339, 110^e Rue, lot 4 061 241, à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ de permettre la construction d'un mur de soutènement en cour latérale d'une hauteur supérieure à 2,0 mètres et en ne dépassant pas une hauteur maximale de 3,0 mètres.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 17 septembre 2010 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 23 septembre 2010;

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010 (suite)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

R-2010-10-3910: Mandat à la firme Roche

Considérant que la firme Roche a été mandatée pour réaliser pour le travail de la mise à niveau de l'usine d'épuration et stations de pompage

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la firme Roche soit autorisée à présenter une demande du certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur pour la conformité des travaux au certificat d'autorisation.

R-2010-10-3911: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

Dépôt par la trésorière des états comparatifs des revenus et dépenses 2010 des activités de fonctionnement et d'investissement à des

R-2010-10-3912: Mandat pour études prolongement service – route 173 sud et ave Lambert

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

De mandater le Directeur général, Jacques Francœur et le directeur des travaux publics, Denis Guay, à faire les études de faisabilités afin de prolonger les services sur la route 173 Sud et l'avenue Lambert sud et de s'adjoindre les services de professionnels si nécessaire.

M. Lévy Mathieu mentionne que les travaux sur la route du Raccourci débuteront au cours de la semaine et qui durera de 3 à 4 semaines. Qu'une étude est faite pour asphalté les deux côtes du Rang St-Joseph projet pour le futur.

Période de questions

M. Roland Poulin: Aimerais savoir quand le Ministère des Transport débutera les travaux sur la route 173 Sud;
Lors de l'étude de prolongement des services, considérer tout le secteur de Vériuel et Quirion;
Est-ce que la MRC est au courant des démarches concernant le prolongement.

M. Michel Poulin: Aimerais savoir si dans le prolongement il pourrait y avoir seulement les égouts.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010 (suite)

R-2010-10-3913: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2010

Procès verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 octobre 2010 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

A-2010-10-296: Avis de motion – Règlement pour véhicules hors route

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-244 visant à permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

R-2010-10-3914: Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2010

Procès verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 octobre 2010 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-10-3915: Adoption du règlement no 2010-245

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 octobre 2010;

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le Conseiller Claude Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le règlement no 2010-245 modifiant le règlement 2010-244 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux soit adopté tel que présenté.

R-2010-10-3916: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 1^{er} NOVEMBRE 2010

Procès verbal de la séance des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} novembre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-11-3917: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les items suivants:

- ❖ Remerciement de Monsieur le Maire suite à la démission de Monsieur Francoeur
- ❖ Informations générales sur différents travaux effectués dans la Ville

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-11-3918: Adoption des procès verbaux des séances du 4, 12 et 13 octobre 2010

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 4, 12 et 13 octobre 2010 soient adoptés tels que rédigés.

A-2010-11-297 Avis de motion afin modifier le règlement no 1998-05 concernant les séances du conseil

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin de modifier le règlement no 1998-05 concernant les séances du conseil.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

R-2010-11-3919: Signature du contrat entretien des pelouses

Considérant la demande de prix pour la tonte des gazons sur les terrains de la Ville de Beauceville;

Considérant les offres reçu par:

Pelouse de Beauce (St-Joseph)	27 308,10 \$
Fertibeauce Inc. (Ste-Marie)	27 123,60 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre présentée par Fertibeauce Inc. au montant de vingt-sept mille cent vingt-trois dollars et soixante cents (27 123,60 \$) excluant les taxes par année réajusté le 1^{er} janvier 2012 et 2013 tel que précisé à l'appel d'offre, pour l'entretien des gazons de la Ville de Beauceville et ce, pour l'année 2011 et indexation selon le devis pour les années 2012, 2013.

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)

Il est de plus résolu que monsieur le maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, le contrat les saisons 2011, 2012, 2013.

R-2010-11-3920: Adoption du tableau de déneigement 2010-2011

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le tableau de déneigement, pour la saison 2010-2011 soit et est adopté tel que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

R-2010-11-3921: Maire suppléant

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Dany Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2010, janvier et février 2011

R-2010-11-3922: Renouvellement d'assurances générales

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

Considérant l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement des villes de l'Estrie ;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 200 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 125 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux :

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Chartis	BFL Canada Inc.
Bris des machines	Gcan	BFL Canada Inc.
Délits	Chartis	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Chartis	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada Inc.

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)

De verser, pour le terme du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011, la prime de la Ville soit 53 707 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada Inc.

De verser la somme de 20 425 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 13 947 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'autoriser que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

R-2010-11-3923: Renouvellement assurance pompiers volontaires et accidents des bénévoles

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville renouvelle le contrat d'assurance accident des pompiers volontaires et accident des bénévoles tel que soumis par la firme Essor pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011

R-2010-11-3924: Mandat à l'union des Municipalités du Québec pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8 % et/ou PASS 10 et/ou hypochlorite de sodium 12% (eau de javel ou chlore liquide)

Attendu que la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou hypochlorite de sodium 12% (eau de javel ou chlore liquide) actif dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou hypochlorite de sodium 12% (eau de javel ou chlore liquide) nécessaire aux activités de la Ville de Beauceville.

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5% et/ou Sulfate d'aluminium 48,8% et/ou PASS 10 et/ou hypochlorite de sodium 12% (eau de javel ou chlore liquide) dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettrait l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beauceville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec

Monsieur Lévy Mathieu se retire de la réunion**R-2010-11-3925: Demande au Ministère des transports**

Considérant que l'avenue Lambert sud est de plus en plus utilisée;

Considérant que l'avenue Lambert n'a presque jamais eu d'amélioration de son infrastructure;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

DE demander au Ministère des Transports de favoriser la réfection de l'infrastructure de l'avenue Lambert entre le pont de la Rivière du Moulin jusqu'à l'extrémité sud de la Ville de Beauceville.

R-2010-11-3926: Appui à la municipalité St-Victor – demande au Ministère des transports

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la municipalité de St-Victor dans sa demande adressée au Ministère des transports afin de procéder à la réfection complète de l'infrastructure de la route 108.

Monsieur Lévy Mathieu revient à la réunion**R-2010-11-3927: Permanence de Lucie Poulin**

Considérant que madame Lucie Poulin est entrée en poste le 18 septembre 2007;

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)

Considérant que sa période de probation est terminée et que son évaluation est satisfaisante;

Considérant que M. Jacques Francoeur, directeur général en recommande la permanence rétroactivement à son entrée en poste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE madame Lucie Poulin acquiert sa permanence comme secrétaire-réceptionniste à l'hôtel de ville de la Ville de Beauceville et selon les conditions proposées dans le rapport du directeur-général.

R-2010-11-3928: Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence et d'une assistante-greffière

Considérant le départ de monsieur Jacques Francoeur comme directeur général, coordonnateur des mesures d'urgences et comme assistant-greffier;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Dan Roy soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence à compter du 12 novembre 2010.

QUE madame Lucie Poulin soit nommée assistante-greffière à compter du 1^{er} novembre 2010.

R-2010-11-3929: Démission de Monsieur Jacques Francoeur

Considérant la lettre de démission du directeur général reçu le 19 octobre 2010,

Considérant son départ annoncé le 12 novembre 2010,

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

D'accepter la démission de Monsieur Jacques Francoeur

R-2010-11-3930: Avancement d'échelon

Considérant l'évaluation des membres du personnel non syndiqué de la Ville de Beauceville

Considérant le rapport positif de tout le personnel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE l'avancement d'échelon pour le personnel non syndiqué soit approuvé tel que présenté dans le rapport du directeur général.

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)**R-2010-11-3931: Achat d'un nouveau compacteur**

Attendu que le compacteur actuel a atteint sa vie utile et qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un nouveau compacteur;

Attendu que le coût de la réparation serait très onéreux considérant l'âge de l'équipement;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

D'autoriser l'acquisition d'un nouveau compacteur au montant de 9 588.73 \$

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant équivalent, incluant les taxes, à même son fond de roulement.

R-2010-11-3932: Approbation de la dernière version du Plan d'intervention

Considérant que nous devons faire approuver notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout par le MAMROT;

Considérant que notre consultant a effectué les modifications demandées par le MAMROT au document déposé;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'approuver la version finale du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout déposée le 28 octobre 2010.

R-2010-11-3933: Autorisation SPA Beauce-Etchemins

Considérant la demande faite à la Ville de Beauceville, par la Société Protectrice des Animaux de Beauce-Etchemins, pour obtenir l'autorisation de se loger à l'intérieur du bâtiment sis au 733 de la route Kennedy;

Considérant que l'emplacement de ce bâtiment aurait dû être incorporé à la zone 144 M, à la suite des modifications au règlement de zonage 2004-139, de juillet dernier (2010-231);

Considérant que lors de la consultation publique règlementaire pour modifier le règlement de zonage, tel que mentionné précédemment, aucune opposition n'a été consignée par la greffière à ce sujet;

Considérant que puisque le schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche n'est pas complété et que de par ce fait, le règlement 2004-139, n'a peut-être été modifié par le règlement 2010-231 comme souhaité;

Considérant que les modifications nécessaires pour autoriser la SPA Beauce-Etchemins à se localiser au 733 de la route Kennedy sont d'ordre administratif, temporaire et hors du contrôle de la population de Beauceville;

Considérant qu'il ne serait pas raisonnable de refuser l'usage de ce bâtiment à la demanderesse pour les raisons mentionnées précédemment;

SÉANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010 (suite)

Considérant que la SPA Beauce-Etchemins devra s'engager à respecter les conditions d'utilisation émises par la Ville de Beauceville, avant d'aménager à l'intérieur des locaux du 733, route Kennedy;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que la SPA Beauce-Etchemins, soit autorisée à s'aménager à l'intérieur des locaux du 733, route Kennedy, en fonction des conditions émises par la Ville de Beauceville et attachées à la présente demande.

R-2010-11-3934: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE le bordereau des comptes 2010-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Affaires nouvelles

Suite à la démission de M. Jacques Francœur comme directeur général, monsieur le Maire lui adresse des remerciements pour le travail et les services rendus au cours des 16 années passées à la Ville de Beauceville.

Informations générales sur différents travaux effectués dans la Ville.

Période de questions

M. France Poulin pour les services sur la route 173

M. Laurent Nadeau pour son logement et pour la qualité de l'eau de son puits

R-2010-11-3935: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 4 novembre 2010 à 17h00.

JACQUES FRANCOEUR, Assistant greffier

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE 4 NOVEMBRE 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 novembre 2010 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-11-3936: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-11-3937: Fourniture de pompes et accessoires pour les postes de pompage

Considérant qu'un appel d'offres a été fait pour la fourniture de pompes et accessoires pour les postes de pompage dans le cadre de la mise à niveau des ouvrages de pompage et de traitement des eaux;

KSB Pumps Inc.	79 458,75 \$
ITT Flight	78 396,00 \$
Danovar Inc.	60 619,52 \$

Considérant les recommandations d'Aquatech, Services Techniques des Eaux Inc.;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter la soumission la plus basse conforme soit Danovar Inc. au montant de 60 619,52 \$ taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-237.

R-2010-11-3938: Usine d'épuration - Remplacement des équipements de surpression d'air, de déshydratation des boues et de désinfection

Considérant qu'un appel d'offres a été fait pour le remplacement des équipements de surpression d'air, de déshydratation des boues et de désinfection pour l'usine d'épuration;

Turcotte (1989) Inc.	561 838,70 \$
La Cie Wilfrid Allen Ltée	567 287,18 \$
Filtrum Inc.	582 773,63 \$
M.P. Éco Inc.	643 220,44 \$
Noel Rochette et Fils Inc	653 174,89 \$
Nordmec Construction Inc.	787 761,40 \$

Considérant les recommandations de la Firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2010 (suite)

D'accepter la soumission la plus basse conforme soit La Cie Wilfrid Allen Ltée au montant de 567 287,18 \$ taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2010-237.

R-2010-11-3939: Ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 15 novembre 2010 à 19h00.

JACQUES FRANCOEUR, Assistant greffier

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE 15 NOVEMBRE 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 novembre 2010 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-11-3940: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes :

- ❖ Mandat à Genivar pour étude prolongement services – route 173 sud et ave Lambert
- ❖ Mandat à la firme Roche pour étude hydraulique du réseau pluvial de la 181^e Rue et du Parc industriel

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-11-3941: Autorisation – Luc Provençal – Entente de service avec firme de Ressources Humaines

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, soit autorisé à signer une entente de services avec monsieur Yves K. Laflamme, consultant en recrutement de Ressources Humaines, afin d'entreprendre les démarches pour l'embauche d'un nouveau directeur général.

Que pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le fonds d'administration.

R-2010-11-3942: Embauche du chargé de projet de la démarche "Rues Principales"

Considérant que 14 personnes ont déposé leur candidature pour occuper le poste de chargé de projets pour la revitalisation du centre-ville en fonction de la démarche de la Fondation des Rues Principales;

Considérant que le comité de sélection a retenu 6 candidats pour les recevoir en entrevue;

Considérant que suite aux entrevues et aux vérifications d'usages, monsieur Raphaël St-Gelais a été retenu comme étant le candidat répondant le mieux aux critères de sélection;

Considérant que le comité de sélection recommande son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville embauche M. Raphaël St-Gelais, conditionnellement à l'admissibilité de celui-ci, à une subvention salariale de Emploi Québec, au poste de chargé de projets pour la revitalisation du Centre-ville en fonction de la démarche de la Fondation des Rues Principales pour un contrat d'un (1) an renouvelable sur une période qui totalisera trois (3) années.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010 (suite)

R-2010-11-3943: Mandat à Genivar pour études prolongement services – route 173 sud et ave. Lambert

Considérant que le Directeur des Travaux Publics ne peut se consacrer à de telles études étant donné les nombreux travaux en cours à la Ville de Beauceville;

Considérant la complexité de ces études;

Considérant la recommandation du Directeur des Travaux Publics d'accepter les offres de services pour les études de faisabilité pour les prolongements des services d'aqueduc et d'égout sur la route 173 et de l'avenue Lambert par la firme Genivar;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la firme Genivar soit mandatée par la Ville de Beauceville pour effectuer les études de faisabilité pour les prolongements des services d'aqueduc et d'égout sur la route 173 sud, entre la 9^e Avenue et le Manège militaire pour un montant de 5 800 \$ avant taxes et de l'avenue Lambert, entre la 84^e Rue jusqu'au point haut de la 46^e Rue pour un montant de 3 150 \$ avant taxes. Le tout pour la somme total de 8 950 \$ avant taxes.

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le fonds d'administration.

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur des Travaux Publics, Denis Guay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents à cette entente.

R-2010-11-3944: Mandat à la firme Roche pour l'étude hydraulique du réseau pluvial de la 181^e Rue et du Parc industriel.

Considérant la nécessité de développer le parc industriel pour accueillir de nouvelles industries et de nouveaux commerces;

Considérant l'importance de procéder à une bonne gestion du drainage pluvial du secteur du parc industriel;

Considérant l'offre de service fait par la firme Roche dans le but de produire une étude sur le drainage pluvial du parc industriel;

Considérant toutes les données et l'expertise de la firme Roche au niveau du drainage pluvial du secteur en question et des environs;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la firme Roche soit mandatée par la Ville de Beauceville pour effectuer l'étude hydraulique du réseau pluvial de la 181^e Rue pour la somme de 17 500,00 \$ dollars avant taxes, tel que décrit à l'intérieur de la proposition 61601-000 datée du 25 août 2010.

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le fonds d'administration.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2010 (suite)

Que le monsieur le Maire, Monsieur Luc Provençal et la Trésorière et Directrice générale adjointe, madame Lucie Gravel, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents à cette entente.

R-2010-11-3945: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Assistante-greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE 6 DÉCEMBRE 2010

Procès verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 décembre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2010-12-3946 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-12-3947 **Adoption des procès verbaux des séances du 1^{er}, 4 et 15 novembre 2010**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux, et résolu à l'unanimité

QUE les procès verbaux des séances du 1^{er}, 4 et 15 novembre 2010 soient adoptés tels que rédigés.

R-2010-12-3948 **Engagement de Mme Annie Mathieu**

Considérant que madame Lucie Gravel, trésorière et directrice générale adjointe, a un surplus de travail suite au départ de M. Jacques Francœur;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville procède à l'embauche temporaire de madame Annie Mathieu à raison de 2 à 3 jours par semaine;

QUE madame Lucie Gravel, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche fixant les conditions d'emploi.

R-2010-12-3949 **Soutien financier APELF**

Considérant que le Lac Fortin est la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que la Ville de Beauceville accorde un aide financière de 4150 \$ à l'association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin (l'APELF) pour la préparation du plan d'intervention du Lac Fortin.

Que cette aide financière n'engage pas la Ville de Beauceville pour les années futures.

R-2010-12-3950 **Soumission - Cueillette des ordures ménagères**

Considérant la demande de prix pour la cueillette et le transport des déchets sur le territoire de la Ville de Beauceville;

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Considérant les offres présentées par:

Veolia ES Matières Résiduelles Inc.:	groupe A:	137 799,96 \$
	groupe B:	108 974,00 \$
	groupe C:	145 582,54 \$
Gaudreau Environnement Inc.	groupe A:	155 177,39 \$
	groupe B:	129 872,16 \$
	groupe C;	180 088,81 \$
Service sanitaire D.F. de Beauce	groupe A:	181359,65 \$
	groupe B:	140 005,07 \$
	groupe C;	184 668,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la soumission présentée par Velioa Service à l'environnement soit acceptée, selon le groupe « C » pour un montant de cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux et cinquante-quatre cents (145 582,54 \$), taxes incluses.

Il est de plus résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal et la Greffière Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, le contrat relativement à la cueillette et le transport des déchets sur le territoire de la Ville de Beauceville.

R-2010-12-3951 **Modification à l'annexe A de la résolution 2010-02-3709**

Considérant que la modification de la remorque de l'Île Ronde ne se fera pas;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Paul Veilleux et résolu

Que l'annexe A de la résolution 2010-02-3709 soit modifié en annulant l'item « modification trailer de l'île en trailer hydraulique pour déplacement de terre » dans le poste des Loisirs.

R-2010-12-3952 **Abrogation du règlement 2009-225**

Considérant que la Loi sur les Cités et Villes ne permet pas de faire une réserve financière avec un règlement d'emprunt dont l'objet n'est pas un règlement parapluie;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'abroger à toutes fins que de droit le règlement 2009-225 modifiant le règlement 2008-212 « décrétant une dépenses de 2 400 000 \$ et un emprunt 2 400 000\$ pour des travaux et des dépenses en immobilisation reliés aux dommages causés par les pluies diluviennes des 2 et 3 août 2008 »

R-2010-12-3953 **Adoption du règlement 2010-246**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 1^{er} novembre 2010;

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Attendu qu'une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Attendu que le conseiller Lévy Mathieu indique l'objet du règlement et sa portée

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le règlement no 2010-246 modifiant le règlement 1998-05 concernant les séances du conseil soit adopté tel que présenté.

R-2010-12-3954 **Approbation du calendrier des séances 2011**

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE pour l'année 2011 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établie selon le calendrier suivant:

10 janvier 2011	7 février 2011	7 mars 2011
4 avril 2011	2 mai 2011	6 juin 2011
4 juillet 2011	15 août 2011	6 septembre 2011
3 octobre 2011	7 novembre 2011	5 décembre 2011

A-2010-12-298: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2010-12-299: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2010-12-300: **Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010 (suite)

A-2010-12-301: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2011

Le Conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2011

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

R-2010-12-3955 Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-11 soit adopté tel que modifié, incluant les dépenses autorisées par délégation.

Le conseiller Lévy Mathieu quitte la réunion.

R-2010-12-3956 Renouvellement entente lors de fermeture de routes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

De renouveler l'entente avec le Ministère des Transports concernant la fermeture des routes pour la saison 2010-2011 aux mêmes conditions que l'an dernier.

R-2010-12-3957 Approbation des dépenses – amélioration du réseau routier

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$) sur un total de quarante-sept mille trois cent trente-trois dollars et cinquante-trois cents (47 333,53 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2010-12-3958 Approbation des dépenses – amélioration du réseau routier

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de seize mille dollars (16 000 \$), sur un total de quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante dollars et trente cents (85 960,30 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Affaires nouvelles

Aucun item n'est rajouté.

Période de questions

M. Marc Mercier: Si la Ville maintient sa position pour le tracé Est de l'autoroute
S'il y avait une demande pour une loi spéciale, est-ce que la Ville serait en accord

M. Martin Rodrigue: Si le train revenait, qu'est-ce qu'on ferait de la piste cyclable
Est-ce que les rails seraient enlevés.

R-2010-12-3959 **Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 13 décembre 2010. 20h00

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE 13 DÉCEMBRE 2010

Procès verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 décembre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents monsieur le Maire Luc Provençal, madame la Conseillère Renée Berberi, messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-12-3960 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-12-3961 **Correction résolution #2010-12-3947**

Considérant que lors de la séance du 6 décembre 2010 à l'item adoption des procès verbaux il y avait les séances du 1^{er}, 4 et 15 novembre 2010;

Considérant que l'adoption doit être faite par des personnes présentes lors des séances;

Considérant que madame Renée Berberi et monsieur Paul Veilleux étaient absents lors de la séance du 4 novembre 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le procès verbal de la séance du 4 novembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

R-2010-12-3962 **Aide financière Fondation du cœur Beauce-Etchemin**

Considérant que la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin offre un service de prévention, soutien et de réhabilitation auprès de personne souffrant de problèmes cardiaques et pulmonaires dans la région de Beauce-Etchemin;

Considérant l'augmentation constante de l'achalandage et que les locaux présentement utilisés ne répondent plus aux besoins;

Considérant que la Fondation souhaite créer le Pavillon du cœur dans un immeuble aménagé selon les besoins de la clientèle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la Ville de Beauceville appuie le projet « le Pavillon du cœur » en participant à la campagne de financement de la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin pour un montant de 0,20 \$/per capita par année, sur une période de 5 ans.

R-2010-12-3963 **Achat rues « Développement Chapman » et mandat au notaire**

Attendu que la Ville de Beauceville désire préserver le lotissement et promouvoir le développement dans le quartier communément appelé « Développement Chapman »

SÉANCE AJOURNÉE DU 13 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville désire acquérir les assiettes de rues projetées appartenant aux investisseurs Les Beaux Frères;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

Que Ville de Beauceville acquiert de mesdames Chantale Poulin et Suzanne Poulin et de messieurs Richard Voyer, Clément Cliche et Martin Poulin connus sous le nom de « Les Beaux-Frères Enr.» les lots 4 061 417, 4 061 418, 4 061 419, 4 061 420, 4 061 421 pour un montant de un dollar (1 \$).

Il est également résolu de mandater la firme de notaire Houle et Bouchard à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

R-2010-12-3964 **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 993 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
94-379	70 200 \$
2002-93	69 300 \$
2002-96	130 400 \$
2003-103	133 900 \$
2004-127	2 487 200 \$
2004-128	20 600 \$
2004-129	51 293 \$
2004-130	96 356 \$
2004-132	36 386 \$
2004-133	435 796 \$
2005-149	1 244 541 \$
2009-219	91 628 \$
2009-220	341 700 \$
2010-233	675 000 \$
2010-240	108 700 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 993 000 \$;

SÉANCE AJOURNÉE DU 13 DÉCEMBRE 2010 (suite)

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 décembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : **Banque Nationale du Canada**;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2010-12-3965 **Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 993 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 94-379; 2002-93; 2002-96; 2003-103; 2004-127; 2004-128; 2004-129; 2004-130; 2004-132; 2004-133; 2005-149; 2009-219; 2009-220; 2010-233; 2010-240, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 29 décembre 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-93; 2002-96; 2003-103; 2004-127; 2004-128; 2004-129; 2004-130; 2004-132; 2004-133; 2005-149; 2009-220; 2010-233; 2010-240, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-2010-12-3966 **Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 94-379; 2002-93; 2002-96; 2003-103; 2004-127; 2004-128; 2004-129; 2004-130; 2004-132; 2004-133; 2005-149; 2009-219; 2009-220; 2010-233; 2010-240, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts

SÉANCE AJOURNÉE DU 13 DÉCEMBRE 2010 (suite)

émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 décembre 2010, au montant de 5 993 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Beauceville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,55400	243 000 \$	1,5%	2011	3,37441%
		250 000 \$	2,0%	2012	
		258 000 \$	2,4%	2013	
		266 000 \$	2,75%	2014	
		4 976 000 \$	3,1%	2015	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,21400	243 000 \$	1,6%	2011	3,46013%
		250 000 \$	2,0%	2012	
		258 000 \$	2,5%	2013	
		266 000 \$	2,75%	2014	
		4 976 000 \$	3,1%	2015	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,31100	243 000 \$	1,6%	2011	3,52454%
		250 000 \$	1,95%	2012	
		258 000 \$	2,35%	2013	
		266 000 \$	2,8%	2014	
		4 976 000 \$	3,2%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin t résolu unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 993 000 \$ de la Ville de Beauceville soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la trésorière;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

SÉANCE AJOURNÉE DU 13 DÉCEMBRE 2010 (suite)

R-2010-12-3967 **Approbation de compte**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2010-11-A soit adopté tel que présenté.

Affaires nouvelles

Aucun item n'est ajouté

Période de questions

Aucune question

R-2010-12-3968 **Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 20 décembre 2010 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue le 20 décembre 2010 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-12-3969 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2010-12-3970 Lecture et adoption du budget 2011

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

Que le budget 2011 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2010-12-3971 Lecture et adoption du programme triennal 2011 – 2012 – 2013

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu

Que le programme triennal 2011 – 2012 – 2013 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2010-12-3972 Adoption du règlement numéro 2010-247 concernant les tarifs d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

Que le règlement numéro 2010-247, concernant les tarifs d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2010-12-3973 Adoption du règlement numéro 2010-248 concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

Que le règlement numéro 2010-248, concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2010-12-3974 Adoption du règlement numéro 2010-249 concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux, et résolu

Que règlement numéro 2010-249, concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010 (suite)

R-2010-12-3975 Adoption du règlement numéro 2010-250 décrétant l'imposition des taxes pour 2011

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

Que le règlement numéro 2010-250 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2011, soit et est adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question n'est posée.

R-2010-12-3976 Levée de la séance.

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

SÉANCE AJOURNÉE 20 DÉCEMBRE 2010

Procès verbal de la séance ajournée des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenu le 20 décembre 2010 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire, Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Paul Veilleux, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous laprésidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2010-12-3977 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2010-12-3978 **Achat ameublement du centre culturel**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu, et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert de l'ameublement (chaises et tables) ainsi que des casiers pour le centre des loisirs pour un montant de 16 432,93 \$.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2010-12-3979 **Nomination d'un lieutenant éligible**

Attendu qu'il y a eu affichage de poste comme lieutenant éligible en octobre 2010

Attendu qu'un « lieutenant éligible » est sous la responsabilité du directeur ou d'un officier supérieur;

Attendu qu'il devra s'assurer de suivre le cheminement afin d'être en mesure de remplacer un lieutenant absent pour un longue période ou lors d'ouverture d'un poste vacant.

Attendu que le lieutenant éligible devra assurer une attitude positive tout au long de sa période de formation, de familiarisation et de probation.

Attendu que le directeur du service de sécurité incendie, Dan Roy, a procédé à l'analyse des candidatures reçues et recommande l'ambauche de Jonathan Quirion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu

D'embaucher Jonathan Quirion à titre de lieutenant éligible.

R-2010-12-3980 **Adoption politique de gestion contractuelle**

Considérant que l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes oblige toute municipalité à adopter une politique de gestion contractuelle;

SÉANCE AJOURNÉE 20 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

D'adopter la politique de gestion contractuelle pour la Ville de Beauceville.

QUE ladite politique fait partie de la présente résolution sous l'annexe
« A ».

R-2010-12-3981 Piste cyclable sur corridor ferroviaire***M. Lévy Mathieu se retire de la réunion***

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) est propriétaire de l'ensemble du réseau ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central (CFQC) dans un objectif de maintien de l'intégrité du réseau ferroviaire secondaire et dans une perspective de développement durable et de sécurité;

ATTENDU que l'acquisition du CFQC par le MTQ s'appuie aussi sur des critères de maintien du service entre Saint-Lambert-de-Lauzon et Charny et de soutien au développement économique régional;

ATTENDU la première rencontre entre des partenaires de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie se trouvant le long du réseau qui a eu lieu le 11 mars 2008, au cours de laquelle les participants ont confirmé les consensus suivants :

- ❖ Consensus sur la nécessité de la piste cyclable dans la MRC de Robert-Cliche;
- ❖ Consensus sur la nécessité de la relance du réseau du CFQC, incluant la subdivision Chaudière, entre Vallée-Jonction et Lac-Frontière;
- ❖ Consensus quant à la nécessité de trouver une solution acceptable pour tous quant au tracé de la piste cyclable et de la voie ferrée, s'il y lieu, sur le territoire de la MRC de Robert-Cliche;
- ❖ Consensus quant au maintien des pôles d'emplois, que ce soit en Chaudière-Appalaches (le sud de la MRC de Montmagny et de la MRC des Etchemins, à titre de fournisseur de la matière première) ou en Estrie (la MRC du Haut-Saint-François pour la transformation de la matière première par des entreprises telles que Domtar, Kruger, Cascades et Enerkem) et à l'importance concurrentielle du transport de la matière première par convois ferroviaires;

ATTENDU que la deuxième rencontre interrégionale des partenaires se trouvant le long du réseau qui a eu lieu le 11 novembre 2008, au cours de laquelle le consensus a été confirmé à nouveau pour le maintien des activités ferroviaires et la réalisation d'une piste cyclable dans la MRC de Robert-Cliche étaient prioritaires;

ATTENDU qu'à l'issue de la rencontre interrégionale des partenaires du 11 novembre 2008, un comité de commercialisation, impliquant des représentants des conférences régionales des élus des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, des CLD des MRC concernés par le parcours du CFQC ainsi que des industriels intéressés par son exploitation, a été mis sur pied;

ATTENDU que depuis ces rencontres interrégionales, de nombreuses interventions ont été effectuées le long du corridor ferroviaire du Québec Central, suscitant une

SÉANCE AJOURNÉE 20 DÉCEMBRE 2010 (suite)

inquiétude chez les intervenants quant au maintien de l'intégralité du corridor ferroviaire du CFQC pour un usage futur;

ATTENDU que la présence du corridor ferroviaire du CFQC est reconnue par les intervenants des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie comme un outil actuel et futur pour appuyer le développement économique régional de ces deux régions;

ATTENDU les travaux à venir du comité de commercialisation dans sa démarche pour évaluer le potentiel commercial en appui à la relance du corridor ferroviaire du Québec Central;

ATTENDU la troisième rencontre interrégionale tenue le 8 décembre 2010 concernant l'importance du réseau ferroviaire pour les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu

QUE la Ville de Beauceville réitère aux autorités gouvernementales provinciale et fédérale que :

- ❖ La réhabilitation et la relance du corridor ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central sont déterminantes pour le développement économique des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.
- ❖ La relance du corridor ferroviaire du Chemin de fer du Québec Central respecte le principe de développement durable recherché dans le développement régional.

QUE la Ville de Beauceville réitère auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale la nécessité de la réalisation de la piste cyclable sur le territoire de la MRC de Robert-Cliche et de demander aux mêmes autorités de combler les coûts excédentaires de 14 millions de dollars pour le tronçon de 32,5 kilomètres, compte tenu du maintien de la voie ferroviaire.

QUE la Ville de Beauceville réitère auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale la nécessité de la réalisation de la piste cyclable sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

QUE cette déclaration soit transmise à :

M. Chuck Strahl, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada

M. Sam Hamad, ministre des Transports du Québec

M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de la région de l'Estrie

Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches

Les autres membres de la députation de l'Estrie

Les préfets de la Chaudière-Appalaches

Les préfets de l'Estrie

M. Maurice Sénécal, président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches

M. Maurice Bernier, président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie

M. Paul Veilleux enregistre sa dissidence sur cette motion

SÉANCE AJOURNÉE 20 DÉCEMBRE 2010 (suite)

Affaires nouvelles

Le Conseiller Lévy Mathieu réintègre la réunion

Monsieur le Maire Transmet ses vœux pour la prochaine année et remercie les membres du conseil et remercie les beaucevillois, et le personnel de la Ville pour le soutien tout au long de l'année.

Période de questions

Martin Rodrigue: Demande des éclaircissement sur la résolution adoptée concernant la voie ferrée

R-2010-12-3982 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire